

Pour vos fixa-  
res électriques  
voyez

Mme Brune  
Orain, prop.  
Tél.: 335-6364

795, RUE BOILY—THETFORD MINES

**WADAM** LTD.

HUILE A CHAUFFAGE—MEILLEUR SERVICE

438, St-Nazaire—Tél.: 338-8561

THETFORD MINES, (CG) — Pour un prix fixe de \$300, la cité de Thetford Mines a confié à M. Lorenzo Jacques l'entretien du chemin conduisant à la station de pompage du lac à la Truite, et ce pour la saison d'hiver 1970-71.

Le deuxième paragraphe de la résolution 70-077 en date du 2 mars 1970, et concernant l'achat d'un camion-pompe-échelle, a été abrogé et remplacé par le suivant: pour cet achat, la cité paiera à Pierre Thibault Limitée la somme de \$65,090 à même le produit d'un règlement d'emprunt à être effectué à cette fin.

Une subvention de restauration de \$978.88 a été accordée à M. Alcide Tardif, 127 rue Belleau, dont la propriété a été démenagée dans le cadre du programme de rénovation de la

## Chronique municipale

citée et tel que stipulé dans un contrat intervenu entre la Société d'habitation du Québec et la cité de Thetford. Le coût de cette subvention sera défrayée, en parts égales, par les deux organismes mentionnés.

La cité de Thetford achètera de dame Pierre Marcoux, représentée par MM. Wilfrid et Raymond Marcoux, pour le prix nominal de \$1 le lot numéro 26-L-54 dans le rang 4 du Canton de Thetford. Ce lot ne devra être utilisé que comme rues et pour fins d'utilité publique. Les frais d'acte, d'enregistrement et de copies pour les parties intéressées seront assumés par la cité de Thetford.

A une séance subséquente du conseil, il y aura trois propositions pour l'adoption de règlements :

— Un pour décréter les taux de la taxe foncière, de la taxe de locataire et de la taxe pour l'envèvement de la neige et ainsi ordonner la confection du rôle général de perception pour l'exercice financier 1971.

— Un deuxième pour rembourser au fonds général de la cité le surplus des règlements d'emprunt numéros 690, 702, 707, 731 et 750.

La cité de Thetford a accepté de MM. Roland Martineau et Iréné Mathieu un droit de passage à perpétuité pour placer un tuyau sur les lots 24-G-35, 24-G-34, et une partie de 24-F-86 au cadastre officiel du rang 4 dans le canton de Thetford.

Les frais d'acte, d'enregistrement et de copies pour les parties intéressées seront assumés par la cité de Thetford.

Les résolutions 70-298 et 70-302 du conseil, en date du 16 novembre 1970, et concernant les subventions à la restauration, ont été abrogées.

## Fibres sportives

THETFORD MINES, (AG) — Plus la saison avance, plus les Braves de Thetford Mines démontrent leur puissance et leur supériorité. Les troupiers du pilote Marcel Fillion n'ont pas connu la défaite dans leurs 13 dernières parties et ils présentent maintenant une fiche impressionnante de 14 victoires, un seul revers et deux matches nuls. Leur avance n'est que de trois points sur les Guépards de Granby mais ils ont disputé deux joutes de moins que cette équipe.

Habituellement, lorsqu'une équipe remporte d'éclatants succès, elle fait des affaires d'or aux guichets. Eh bien, ici à Thetford, les Braves sont en sérieuses difficultés financières à tel point que la survie de l'équipe pour l'an prochain, n'est pas assurée. L'an dernier, les Braves se sont maintenus en 3e position, ce qui n'était pas si mal, mais les gens disaient :

"On n'a pas de club". Cette année, pendant que les victoires s'accumulent, les assistances baissent de joute en joute. On dit maintenant: "Ca ne sert à rien d'aller les voir jouer, ils sont trop forts". Si une autre des villes qui font partie de la Ligue Junior des Cantons de l'Est était représentée par une équipe comme les Braves, son aréna serait toujours rempli à pleine capacité.

Les dirigeants se creusent la tête à se demander ce qu'ils pourraient bien faire pour secouer l'apathie des prétendus amateurs de hockey locaux. Personnellement, nous nous demandons s'il y a vraiment quelque chose à faire ou si ce n'est pas un cas désespéré. Les jeunes assistent aussi nombreux aux joutes, que dans le temps du Junior "A" mais ce n'est pas avec le minimum prix d'admission qui est chargé aux étudiants qu'un club Junior "B" peut survivre.

Durant cinq ans, on a été vraiment privilégié, à Thetford Mines, une petite ville de 22,000 âmes seulement, d'assister à du hockey de calibre Junior "A". Nos défents Canadiens ont même atteint la grande finale de l'Est du Canada contre Toronto en 1967. Eh bien, c'est justement cette équipe avec ses Gilbert Perreault, Réjean Houle et Marc Tardif que les amateurs de hockey locaux ne parviennent pas à oublier. A notre avis, c'est par dépit d'avoir perdu leur club Junior "A" qu'ils houlent le Junior "B" qui pourtant, a déjà jouté d'une grande popularité dans cette ville. Les sportifs de plusieurs villes plus populeuses se contentent du hockey Junior "B". Pourquoi n'en serait-il pas de même à Thetford ?

Tel que l'annonçait notre confrère Maurice Dumas dans l'édition de samedi dernier, il est maintenant officiel que les Braves de Thetford Mines représenteront la Ligue Junior "B" des Cantons de l'Est dans le tournoi provincial Junior "B" qui se déroulera à Rimouski les 8, 9 et 10 janvier. Les huit ligues de calibre Junior "B" de la province délégueront leur meilleur équipe. Les grands champions représenteront le Québec aux Jeux d'Hiver de Saskatoon au mois de février.

Le tournoi provincial Bantam annuel de Thetford Mines sera présenté du 23 au 28 février. Tout comme l'an dernier, on admettra 30 équipes. Entre temps, l'équipe de Thetford Mines participera au tournoi qui se déroulera à Donnacona du 26 au 30 décembre.

Le club de golf de Thetford mérite des félicitations pour sa nouvelle politique d'accepter comme membre, tous ceux qui en feront la demande. Le golf est un sport intéressant, très bon pour la santé et qui peut se pratiquer à tout âge. Malheureusement, jusqu'ici, seuls les professionnels, les hommes d'affaires et les employés de bureau des compagnies minières pouvaient le pratiquer. A l'avenir, tous ceux qui le désirent, pourront jouer au golf, moyennant la contribution qui a été fixée pour devenir membre du club.

Le Marquis de St-Joseph de l'instructeur Jean-Marie Simoneau de Thetford Mines, a encaissé un revers de 10-4 aux mains du Ste-Marie dimanche dernier. Julien Nadeau a marqué deux buts pour le St-Joseph tandis que Bruno Landry et Michel Labonté ont complété le pointage.

A tous les lecteurs des Fibres Sportives, nous désirons souhaiter un Joyeux Noël.

# Demande d'accréditation par la CSN pour représenter les employés de Lynn MacLeod

THETFORD MINES, (M. D.) — La CSN a déposé devant le commissaire-enquêteur en chef du Comité des relations de travail du Québec une demande majoritaire en accréditation syndicale pour représenter les quelque 120 travailleurs de la firme Lynn MacLeod Métallur-

gy Ltd., de Thetford Mines.

Cette requête en accréditation syndicale pour représenter les employés de Lynn MacLeod Métallurgy Ltd suivra maintenant les procédures normales prévues par le code du travail. Selon les informations obtenues, elle ne

devrait pas entraîner de délais dans les futures négociations.

Le travail de recrutement a été dirigé par MM. Arthur Lapointe, représentant syndical, Gilles Thivierge, organisateur syndical, et Rémi Vachon, conseiller syndical.

Les travailleurs de la firme Lynn MacLeod Métallurgy L.d., de Thetford Mines, sont affiliés depuis une vingtaine d'années à l'Union internationale des mouleurs.

"Devant la nécessité d'obtenir des services adéquats et efficaces, les travailleurs de Lynn MacLeod ont fait appel à la

CSN, une centrale syndicale qui représente au-delà de 6,000 membres dans la région de l'Amiante. Notre demande en accréditation syndicale est majoritaire à 70 pour cent", a précisé, hier, un informateur syndical.

"Les travailleurs de Lynn MacLeod seront affiliés à la Fédération de la

Métallurgie, des Mines et des Produits chimiques (CSN), laquelle groupe 40,000 membres du même secteur professionnel au Québec. Cette nouvelle association portera le nom de Syndicat des employés de fonderie de la région de Thetford Mines (CSN)", a conclu notre informateur syndical.

## Taxe de \$1,200,000 à l'Asbestos Corporation adoptée par la cité

THETFORD MINES, (CG) — La cité de Thetford Mines a adopté le règlement numéro 830 pour imposer une taxe spéciale à l'Asbestos Corporation

au montant de \$1,200,000.

Cette taxe sera prélevée sur tous les biens-fonds appartenant à l'Asbestos Corporation Limited dans les limites de la cité

en vue de pourvoir à une partie des dépenses encourues par la cité de Thetford pour sa participation à la réalisation du programme de rénovation urbaine.

La taxe spéciale, qui ne devra en aucun cas dépasser un montant égal à 15% du coût global du programme de rénovation, est imposée et sera prélevée jusqu'à concurrence d'un montant de \$1,200,000 plus les intérêts tant sur les emprunts à court terme que sur les emprunts à long terme.

Le mode de remboursement sera déterminé dans un contrat à intervenir entre l'Asbestos Corporation Limited et la Cité de Thetford. Ce règlement demeurera en vigueur jusqu'au remboursement complet à la cité de Thetford Mines des sommes dues en capital et intérêts.

## Salle bondée au spectacle présenté par l'école d'Youville

THETFORD MINES, (CG) — C'était devant une salle bondée que les élèves de l'École d'Youville de la paroisse St-Maurice ont présenté lundi soir leur spectacle annuel.

Comme on le sait, ce spectacle est entièrement présenté par des élèves de la maternelle à la quatrième année inclusivement et se compose de récitals de piano, de monologues, de danses et d'ensembles rythmiques.

Le but d'un tel spectacle est de développer la personnalité des jeunes et de leur apprendre à se présenter devant un public. Par les années passées, ce spectacle était présenté au début du mois de juin dans le cadre de la fête des mères et des pères. Cette année, on a quelque peu modifié la formule pour donner à ce récital un petit cachet de Noël.

## Princeville retarde la présentation du budget

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Une demande est adressée au ministre des affaires municipales par les édiles de Princeville afin d'obtenir un délai de un mois pour la présentation du budget de 1971. Ce budget devrait être soumis avant le 1er janvier mais le conseil municipal de Princeville ne pourra se conformer à cette règle cette année. La raison est que le rôle d'évaluation n'est pas en-

core déposé à l'hôtel de ville et qu'il est absolument nécessaire de connaître de façon précise la valeur des propriétés impossibles pour établir le budget.

Refonte d'un règlement

Un avis de motion a été donné pour qu'une refonte complète du règlement de l'aqueduc et des égouts soit approuvée lors d'une prochaine séance

## L'actualité dans la région de Princeville

PLESSISVILLE, (GA) — Le président du Comité du partage de Plessisville, M. Raymond Gosselin, vient de recevoir une généreuse contribution de la part des parents et amis de la famille de M. et Mme Jacques Leclerc. Le jeune fils de M. et Mme Leclerc a été victime d'un tragique accident de la circulation ces jours derniers. M. Gosselin a accepté avec gratitude cette généreuse contribution qui était accompagnée de la lettre suivante :

M. Raymond Gosselin, président du Comité du partage de Plessisville.

A l'occasion du décès acci-

dentel de notre fils Pierre, mon épouse et moi avions exprimé le vœux que des dons en argent soient dirigés au Nœl du Pauvre à la place de tribut flo- rans. Je sais que plusieurs des personnes qui étaient au courant de ce vœux ont déjà fait parvenir leurs offrandes au Comité du partage. Cependant, je m'empresse de vous exprimer les \$138 qui me sont parvenus, sachant que les membres de votre Comité sauront les faire servir à bonne fin, avec l'espoir que des enfants moins fortunés de Plessisville passeront un Noël aussi heureux que notre cher Pierre

de faux espoirs aux jeunes de 16 à 24 ans en leur affirmant que l'instruction était une affaire payante alors que les jeunes qui sortent des écoles et des universités ne trouvent pas à employer leurs énergies et faire profiter la population de la science acquise. Cela, parce que le gouvernement Trudeau n'a pas su mettre en place des mécanismes financiers, tels l'excompte compensé et le dividende national afin de faire profiter la masse.

Le député Fortin réclame du gouvernement dans son intervention: "l'octroi de salaires aux étudiants; une révision de la politique d'investissement en cessant de s'en servir comme d'un instrument de patronage; que l'on cesse de rassembler par l'inaction nos richesses naturelles; et que le gouvernement traite sur un pied d'égalité l'étudiant et le père de famille.

Intervention  
La motion de blâme du député Fortin se résumait à ceci: "le gouvernement a fait naître

## Code 10-1971



LES CBR de la région de l'Amiante ont assisté en grand nombre au lancement de l'annuaire code 10-1971. Sur la photo reproduite ci-haut, ncus remarquons, de gauche à droite, MM. Réjean Bélanger, assistant-directeur du club REACT de Thetford Mines; Yvon Poirier, principal commanditaire de 1971; Jean-Claude Martin, fondateur et rédacteur du code 10, et Guy Rouleau, président des Aigles de l'Amiante. (Photo La Tribune, Thetford Mines)

## Taux de la taxe proposé à une prochaine assemblée

THETFORD MINES, (MD) — M. Mandel Lessard, échevin de la cité de Thetford Mines, a donné avis qu'à une séance subséquente du conseil, il proposera l'adoption d'un règlement pour décréter les taux de la taxe foncière, de la taxe de locataire, de la taxe de neige et pour ordonner la confection du rôle général de perception pour l'exercice financier 1971.

En 1970, le taux de l'impôt foncier était de \$0.85 du \$100 d'évaluation, celui de la taxe

de neige à \$3 du \$100 d'évaluation du terrain, cependant que la taxe de locataire s'établissait à 10 pour cent du coût du logement.

Diminution des taux

Il est assuré que les taux de l'impôt foncier et de la taxe de neige seront considérablement réduits pour compenser l'énorme bond du rôle d'évaluation à Thetford Mines. De \$68 millions qu'il était en 1970, il est passé à \$102 millions en

1971. M. Louis-Philippe Boucher, maire de la cité de Thetford Mines, a donné l'assurance de la diminution des taux de l'impôt foncier lors d'une récente réunion du conseil municipal.

Le rôle général d'évaluation sera homologué à l'assemblée du 4 janvier 1971. A date, on nous informe que seulement six ou sept propriétaires auraient porté plainte par écrit contre leur évaluation. Le travail de revision est en cours.

## Clôture officielle de la semaine scout



La semaine scout a été clôturée lundi soir dernier lorsque le club Rotary de Thetford Mines a reçu les scouts à souper. Aux dires des organisateurs, cette semaine a été un succès. La photo nous montre M. Joseph Camiré, président du club Rotary, M. Jacques Gilson, fondateur de la troupe Joseph Fecteau de Black Lake ainsi que trois jeunes scouts.

THETFORD MINES, (CG) — La semaine scout a été officiellement clôturée lundi soir dernier alors que le Club Rotary de Thetford Mines a reçu à souper les organisateurs de cette semaine ainsi que plusieurs scouts.

Après le souper, plusieurs se sont rendus au sous-sol de

l'église Notre-Dame où l'abbé Jean Daigneault a projeté des diapositives sur son voyage dans l'Ouest canadien ainsi qu'un film sur l'Amiante.

Parmi les nombreuses activités, c'est certainement la soirée du défilé au flambeau et du feu de camp qui a le plus attiré l'attention.

De l'avis de plusieurs organi-

sateurs, cette semaine a connu beaucoup de succès si on considère la période de l'année où elle a eu lieu et le fait que la troupe de Montréal se soit décommandée à la dernière minute. De toute façon, cette semaine contribuera certainement à populariser et à relancer le scoutisme dans la région de l'Amiante.

## Guy Roy demeure toujours en tête

THETFORD MINES, (AG) — L'excellent ailier droit Guy Roy continue toujours de dominer le classement des compteurs chez les Braves de Thetford Mines avec un total de 36 points, soit sept de plus que

Jean Roch Lessard. Roy a marqué 17 buts et a obtenu 19 assistances. C'est lui qui mène dans les deux domaines.

COMpteURS DES BRAVES

	PJ	B	A	Tot
Guy Roy	17	17	19	36
J.-R. Lessard	16	13	16	29
Alain Perron	17	10	15	25
Pierre Richard	17	16	7	23
Marcel Charette	17	5	15	20
N. Laflamme	17	11	9	20

Bernard Poulin	7	7	8	15
J.-M. Lehoux	14	3	11	14
Renaud Perron	13	4	7	11
Michel Ashby	17	4	7	11
Michel Loignon	17	1	8	9
Yvon Gosselin	17	3	4	7
André Carlos	14	1	6	7
André Michaud	16	0	6	6
Nelson Lessard	14	0	1	1
Gérard Grenier	17	0	0	0
Mario Lessard	17	0	0	0

## Assemblée générale de la Caisse d'entraide

THETFORD MINES, (CG) — L'Assemblée générale annuelle de la Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante aura lieu le 12 janvier 1971, à 18h. p.m., à l'hôtel de ville de Thetford Mines.

Au 30 novembre 1970, quel que 431 membres avaient souscrit une somme de \$1,411,715.53 dont \$515,239.78 avaient déjà été payés. Les bénéfices et surplus accumulés non répartis aux sociétaires du 30 juin 70 étaient de \$12,721.81 et les bénéfices du 1er juillet au 30 novembre 1970 de \$22,089.12. La Caisse devait en déductions à la source et en dépenses courantes \$1,496.27 et avait effectué un emprunt temporaire de \$15,000. Le total des fonds confiés se chiffrait donc à \$566,575.98.

Cet argent a été utilisé de la façon suivante: — Argent liquide pour satisfaire aux besoins: \$16,400.18; — Investissements et comptes à recevoir: \$4,190.12; — Prêts aux membres: Sur capital social: \$4,134.08; — Sur hypothèques: \$540,741.19; — Investissements en équipement de bureau: \$1,345.79.

Hommage à Jacques Tremblay  
Dans son dernier bulletin, la Caisse d'entraide économique de la région de l'Amiante rend un vibrant hommage à M. Jacques Tremblay, le commissaire industriel de la cité de Thetford décédé récemment dans

un accident de la circulation. La Caisse fait allusion au dernier message de M. Tremblay où il invitait les hommes d'affaires de la région à "semmer un climat, semer un esprit et surtout semer de la coopération".

## Glanures thetfordoises

THETFORD MINES, (MD) — Le Père Noël sera au local des Chevaliers de Colomb dimanche prochain, à 1h.30 p.m., pour les enfants des membres en règle.

Il est interdit de circuler en motoneige dans les rues de Black Lake. M. Ubaldo Guertin, chef de police de Black Lake, nous informe qu'un motoneigiste a été pris en défaut et il devra payer des amendes s'élevant à \$50.

Toute la population est invitée à un spectacle grandiose qui se tiendra ce soir au CEGEP de Thetford Mines. Le célèbre orchestre "Mashmakhan" sera de la fête qui promet de remporter un succès inégalé au CEGEP. Quand les étudiants font la fête, ça bouge !

Les Filles d'Isabelle d'East Broughton ont eu leur réunion sociale de Noël. Ce fut une belle réussite.

**Votre Jour CHANCEUX...**  
pourquoi pas aujourd'hui?  
Vous pouvez être gagnant  
en consultant nos pages  
D'ANNONCES CLASSEES

VOUS TROUVEREZ PLUS FACILEMENT  
**LE LOGEMENT ou LA MAISON**  
QUE VOUS RECHERCHER  
DANS LES ANNONCES CLASSEES DE  
**LA TRIBUNE**

SHERBROOKE, MERCREDI, 23 DECEMBRE 1970

PAGE 5

En enlevant le plafond de \$700 de la taxe d'affaire

# Supplément de \$30,000 à la suite du verdict de la cour

DRUMMONDVILLE, (AR) — L'annulation par la Cour de la clause de plafonnement à \$700 par année des licences et permis pour les commerçants de la classe 2, à Drummondville permettra à la Cité de renflouer ses coffres d'une somme de plus de \$30,000.

En effet à la suite du verdict rendu il y a quelque temps par le juge Robert Beaudoin, de la Cour supérieure, qui déclarait nul et illégal l'article no 5 du règlement de taxation, les autorités municipales devront se conformer dorénavant à la loi provinciale qui plafonne à \$5,000 le montant qu'un commerce peut déboursé comme taxe d'affaire, en une année, basé sur sa valeur locative.

Les autorités municipales ont déclaré plus tôt la semaine dernière qu'ils avaient inclus cette clause de plafonnement à \$700, parce qu'ils trouvaient légitime cette taxe d'affaires.

À la suite de la décision de la cour, il reste à la Cité de Drummondville, la possibilité de laisser la taxe comme elle est actuellement et de facturer les commerces à raison de 10 pour cent de la valeur locative jusqu'à un maximum de \$5,000 ou encore comme alternative de baisser le taux de la taxe d'affaires, afin de réduire le montant en argent que les commerçants devront verser.

### Un secret

Lors de la dernière réunion de comité plénier, les membres du conseil municipal de la Cité ont discuté en secret de la décision à prendre concernant la taxe d'affaires des commerçants.

Or au cours des études qui ont été faites à cette occasion, il aurait été question de la possibilité de baisser le taux de la taxe d'affaires. Bien que les

conseillers questionnés se soient refusés à divulguer officiellement ce qui s'y est passé, il a été possible à La Tribune d'apprendre que les conseillers auraient été unanimes à décider

que le taux de la taxe d'affaires demeurerait à 10 pour cent de la valeur locative, même si le maire Philippe Bernier aurait suggéré une baisse de ce taux, qui aurait alors pu se si-

tuer à environ 6 ou 7 pour cent. Selon les renseignements qu'il a été possible d'apprendre, une trentaine de commerçants seraient touchés par la disparition du plafonnement de \$700 et

la Cité de Drummondville toucherait en revenus supplémentaires environ \$30,700 à la suite de ce jugement de la Cour supérieure et du nouveau mode de facturation.

### Réseau de vol d'automobile :

## Trois individus envoyés à leur enquête préliminaire et un quatrième plaide coupable sous un chef de recel

DRUMMONDVILLE, (AR) — Un total de 8 accusations ont été portées contre quatre présumés membres de réseau de vol d'automobiles, disloqué la semaine dernière par la police, et de nombreuses autres accusations doivent être portées incessamment contre les mêmes personnes ainsi que d'autres individus qui seraient impliqués, dont quelques-uns dès ce matin en Cour des sessions de la paix à Drummondville.

Les inculpés doivent répondre à des accusations de vols d'automobiles et de recels. Un seul de ces quatre accusés a été libéré sous cautionnement. Il s'agit de M. Jean-Paul Thoin qui a versé un cautionnement de \$200 en argent.

### Premier accusé

Le premier accusé à être cité à la barre hier fut Jean-Paul Thoin, de Drummondville, qui a donné comme profession : chômeur.

Il était accusé du recel d'une automobile de modèle 1967 d'une valeur de \$1,200 volée à Montréal le 5 février. Il a plaidé non coupable et opté pour un procès devant juge et jury. Son enquête préliminaire a été fixée pro-forma au 19 janvier.

### Un deuxième

Claude Fournier, un garagiste de Drummondville a pour sa part été accusé du recel d'une automobile de modèle 1968 volée à Montréal et il a également opté pour un procès devant juge et jury.

À la demande de Me Paul Rousseau, procureur de la couronne, la fixation de la date de l'enquête préliminaire ainsi que la demande de cautionnement ont été remis à ce matin à 10 heures. La couronne a précisé que le même prévenu doit comparaître encore ce matin et qu'on porterait 5 nouvelles accusations contre lui.

### Un troisième

Le troisième accusé, Ronald Perreault, de Drummondville, devait répondre hier matin de 14 accusations, dont 7 de vols d'automobiles et 7 de recels de ces mêmes automobiles.

Perreault est accusé d'avoir volé :  
— à Montréal, le 13 décembre, une Oldsmobile 70 d'une valeur de \$3,500;

— à Montréal, le 15 décembre, une Chevrolet 70, valeur de \$3,200;

— à Montréal, le 1er décembre une Chevrolet 1970, valeur de \$3,200;

— à Ville d'Anjou, le 27 novembre, une Pontiac 69, valeur de \$2,700;

— à Montréal, le 14 décembre, une Camaro 68, valeur de \$3,500;

— à Montréal, le 19 septembre une Pontiac 70, valeur de \$3,300;

— à Montréal, le 4 décembre, une Camaro 68 valeur de \$2,800, le tout représentant une valeur totale de \$22,200.

Ronald Perreault a également été accusé d'avoir, le 17 décembre, été trouvé en possession de ces 7 automobiles volées.

À toutes ces accusations le prévenu a plaidé non coupable et a choisi un procès devant juge et jury et dans son cas également la date de la tenue de l'enquête préliminaire doit être fixée ce matin lors de la reprise du terme des sessions de la paix présidé par le juge Rock Lefrançois.

### Coupable

Un quatrième individu, dont nous devons taire le nom encore pour quelques jours pour ne pas nuire à l'enquête qui se continue sur ce réseau, a plaidé coupable à l'accusation de recel d'une automobile Buick 1968, d'une valeur de \$3,000 qu'il avait avoué être volée à Montréal le 19 janvier.

Le prévenu a d'ailleurs déclaré à la Cour que les personnes qui livraient les autos demandaient \$150 ou \$200 pour "descendre un char" de Montréal.

Par le fait même qu'il plaide coupable à l'accusation de recel, le juge Rock Lefrançois, a renvoyé l'accusation de vol de la même automobile, portée contre ce garagiste de Drummondville.

La couronne a également obtenu de la Cour que la sentence de cet accusé soit remise au 19 janvier en spécifiant qu'elle avait encore 39 accusations à porter contre lui, mais

que pour ce faire il fallait attendre la continuation de l'en-

quête afin que les automobiles soient retracées.

## Chronique judiciaire

DRUMMONDVILLE, (AR) — Plusieurs automobilistes ont encore défilé hier devant le juge Roch Lefrançois des sessions de la paix du district de Drummond pour répondre de diverses accusations. La première plainte entendue a été portée contre Donald Coulombe, accusé d'avoir conduit un véhicule moteur pendant que son permis était suspendu. Le prévenu a expliqué au juge qu'il avait mal interprété la lettre reçue du bureau des véhicules moteurs et qu'il croyait que son permis était à nouveau en force alors qu'il devait tout simplement se présenter devant le bureau des examinateurs. Le juge Lefrançois a déclaré au prévenu qu'en raison de condamnations antérieures pour les mêmes raisons il devait être parfaitement au courant qu'il n'avait pas le droit de conduire et il l'a condamné à une amende de \$75 et aux frais ou à défaut à 15 jours de prison.

Réjean Paré a plaidé coupable à une accusation de voie de faits simples sur la personne de Fernand Boisvert à St-Cyrille en expliquant qu'il lui avait donné un coup de poing et depuis ce temps avait payé les dommages. Il a écoupé d'une amende de \$20 ou à défaut de 8 jours de prison.

Maurice Côté a pour sa part dû faire face à trois accusations hier matin soir : d'avoir offert de l'argent (la somme de \$20) à un policier pour éviter qu'il porte plainte contre lui en justice; d'avoir conduit un véhicule moteur alors que ses facultés étaient affaiblies par la boisson et d'avoir illégalement et sans excuse refusé de fournir un échantillon de son haleine pour en faire une analyse.

Le prévenu a plaidé non coupable à ces trois accusations et subira son procès le 20 janvier dans le cas de la première accusation et le 15 janvier dans le cas des deux autres. Il a pu cependant recouvrer sa liberté moyennant un cautionnement de \$250.

Camille Boucher a pour sa part écoupé d'une amende de \$50 et des frais et a vu la Cour lui interdire de conduire son véhicule pour une période de 3 mois après avoir admis sa culpabilité à l'accusation de conduite avec facultés affaiblies.

Spécifiant qu'il avait pris une chance, Yvan Nault a plaidé coupable à l'accusation d'avoir conduit un véhicule moteur pendant que son permis était suspendu. Il a écoupé d'une amende de \$50 en plus des frais de Cour.

Serge Senneville, un jeune homme de Drummondville a plaidé coupable à une accusation d'avoir volé un habit et un pantalon à l'étalage au magasin Pratte et Fils. Comme les effets volés avaient été remis, le juge a fait bénéficier l'accusé d'un sursis de sentence pour la période d'un an à charge de bonne conduite.

## Deux jeunes chômeurs à leur procès

DRUMMONDVILLE, (AR) — Deux jeunes chômeurs de Drummondville ont été envoyés à leur procès au prochain terme des assises criminelles du district de Drummond hier à l'issue de leur enquête préliminaire tenue en marge d'une accusation de vol par effraction commis au club des amis des sportifs à l'Avenir.

À la fin de l'enquête préliminaire le juge a également envoyé les deux accusés subir

leur procès sous une nouvelle accusation en plus de la première soit celle du recel de ces mêmes objets.

Selon les témoignages rendus à l'enquête préliminaire, le vol aurait été commis dans la nuit du 18 au 19 novembre dernier au club Les amis des sportifs de l'Avenir et les intrus y auraient mis la main sur des cigarettes, des barres de chocolat, des sacs de chips ainsi que des boîtes de sacs de thé,

qui auraient retrouvé des cigarettes, des barres de chocolat, des chips et des boîtes de sacs de thé dans la malle arrière de l'automobile, mais avant même que la plainte de vol ne soit portée.

Selon la preuve de la couronne, la marchandise qui a été produite hier comme exhibit aurait été par la suite retracée au chalet du club La Tonne sur la rive nord, club dont ferait parti les deux accusés.

## D. Lyons nommé agent à l'assurance-chômage

DRUMMONDVILLE — Le Directeur du Bureau de Sherbrooke désire informer les travailleurs de Drummondville et

des environs, qu'à la suite d'une demande du député de Drummond, M. Jean-Luc Pélissier, ministre de l'Industrie et du Com-

merce, la Commission d'assurance chômage autorisait la nomination d'un agent en la personne de M. Douglas Lyons,

1880 rue Daniel, Drummondville Sud, ex-policier abattu lors d'une fusillade au début de 1970.

Ce service a été établi dans le but d'aider les travailleurs et est entièrement gratuit. Il est à noter que la responsabilité de l'agent se limite à compléter les formulaires de demande de prestations pour les personnes qui désirent se prévaloir de ses services. Il n'y a pas lieu pour lui de compléter des rapports de chômage produits à toutes les deux semaines.

Les personnes qui désirent compléter leur demande de prestations elles-mêmes peuvent toujours obtenir les formulaires nécessaires au Bureau de Poste ou au Bureau du Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada.

La population est aussi informée qu'il y a maintenant un officier à sa disposition le mercredi de chaque semaine à la Chambre 204, au 150 rue St-Jean, c'est-à-dire au deuxième étage de l'Edifice Fédéral. L'on peut aussi appeler directement au bureau de Sherbrooke sans aucun frais interurbain en signalant 478-2578.



14,000 LIVRES DE VICTUALLES — Les Chevaliers de Colomb de Granby procédaient en fin de semaine à la distribution de boîtes de Noël aux familles déshéritées de notre ville. Grâce à la générosité du public pour répondre à l'appel des Chevaliers, 250 familles se sont ainsi partagées pas moins de 14,000 livres de victualles de toutes sortes. On voit ici quelques membres des Chevaliers de Colomb, au moment de la préparation des boîtes, dont la distribution a eu lieu dimanche après-midi. (Photo La Tribune, Granby)



PERTE TOTALE — Un citoyen de St-Charles, M. Onésime Jutras, a vu son automobile être la proie des flammes hier après-midi vers quatre heures sur la rue Du Pont à Drummondville. Le service des incendies de Drummondville a dépeché un camion sur les lieux mais l'automobile est considérée comme une perte totale. (Photo La Tribune, Drummondville)

## Granby en bref

GRANBY, (MT) — Parlant de l'Hôpital Général de Shefford, les médecins viennent d'élire leur bureau de direction pour la prochaine année. La présidence sera assurée par le docteur Robert Bherer, pendant que le docteur Guy Rochon en sera le directeur médical. Pour sa part, le docteur Noël Blais sera le délégué au conseil d'administration de l'institution, et le docteur Hyman Pearl agira comme trésorier. Enfin, le docteur Yvon Boucher remplira le poste de secrétaire, et le docteur Marcel Gagnon sera directeur.

La Commission scolaire régionale Meilleur a terminé l'année 1969-70 avec un excédent de \$355,954.55 des revenus sur les dépenses. C'est ce qui ressort des états financiers présentés lors de la dernière réunion de l'organisme par M. Jean-Pierre Picotte, C.A., vérificateur des livres à la Régionale. Le fonds d'immobilisation accuse pour sa part un surplus dépassant les \$6 millions, pendant que le fonds d'administration indique lui aussi un surplus de l'ordre de \$437,285.05.

Comme premier pas en vue de la régionalisation, Cowansville vient de proposer la rédaction d'un pamphlet publicitaire qui ferait ressortir les atouts touristiques de toute la région. On précise à ce sujet que le coût du projet étant absorbé par plusieurs municipalités, chacune n'aurait pas à investir une somme énorme pour s'assurer un outil publicitaire qui serait à l'avantage de toute la région.

À l'occasion de la période des fêtes, les bureaux de la Régionale Meilleur seront fermés à compter de 5 heures, le 23 décembre courant, jusqu'au 3 janvier inclusivement. Le personnel de bureau, tout comme les professeurs et les étudiants, pourra alors s'adonner aux joyeuses festivités que l'on connaît à cette période-ci de l'année.

## Le Noël des Petits chanteurs de Granby

GRANBY, (MT) — Comme à chaque année à l'approche des Fêtes, les Petits Chanteurs de Granby ont l'occasion de faire valoir leurs talents pour le plus grand plaisir de ceux qui les entendent. Leur "tournée" des fêtes" est déjà commencée depuis quelques jours. Dans leur première apparition, ils ont permis aux clients de la Caisse Populaire de Granby d'effectuer leurs transactions au son des airs de Noël les plus appréciés. Le spectacle que les Petits Chanteurs ont donné à cet endroit vendredi soir a été très apprécié, certains clients en oubliant même leur tour au guichet de la caisse.

Dimanche après-midi, c'est la population de St-Valérien qui a pu apprécier les chants de ces jeunes, à l'occasion d'une fête pour les jeunes. En soirée, c'était le grand concert de Noël, présenté à l'auditorium de la polyvalente Immaculée-Conception. De

nombreux citoyens, qui s'étaient déplacés pour entendre ces voix d'enfants ont fort apprécié leur soirée. Enfin, ce soir, se sont les détenus du Centre de Réhabilitation de Waterloo qui pourront apprécier les chants de Noël exécutés par les Petits Chanteurs de Granby.

### À la télévision

Le dernier spectacle des fêtes des Petits Chanteurs en sera un d'envergure, puisque c'est sur les ondes de Radio-Canada qu'ils s'exécuteront. Dans le cadre d'une émission spéciale, le canal 2 les accueillera à compter de 11h30 p.m., le 24 décembre courant. Comme préparation à la messe de minuit, Le Noël des Enfants permettra alors de voir à l'oeuvre les Petits Chanteurs de Granby, pendant que des dessins d'élevés de deuxième année seront présentés au petit écran.

## A brûle pourpoint

DRUMMONDVILLE — L'équipe de ballon sur glace des journalistes qui est commanditée par M. Roger Prince Texaco disputera sa prochaine joute ce soir à compter de 22h30 sur la surface glacée du Centre civique. Les membres de la presse parlée et écrite de Drummondville discuteront la victoire à la formation du Pavillon Georges Frédéric.

Saviez-vous que les décorations de Noël de la salle des délibérations de l'hôtel de ville ont été faites par les policiers, M. Philippe Bernier, premier magistrat de notre ville, a souligné qu'il y existait une grande collaboration entre les membres du conseil municipal et les autorités policières.

C'est dimanche après-midi à compter de 13 heures, que la Ligue de ballon sur glace Labatt de St-Cyrille entreprendra ses activités. Les quatre commanditaires des équipes sont l'Épicerie Tardif, la Plomberie Lemire, le Salon Normand et le Garage St-Cyr. Le président de ce circuit de ballon sur glace est M. Denis Gaudreault.

Tous les joueurs des Rangers de Drummondville sont retournés dans leur famille respective à la suite de leur victoire de 6 à 0 de dimanche soir dernier sur le National de Rosemont. Les protégés de l'instructeur Gérard "Bantam" Paquin seront de retour samedi prochain alors qu'ils reprendront leur entraînement.

L'équipe de hockey midjet de Drummondville qui participera au septième tournoi international de hockey midjet, sera piloté par Denis Laliberté, ancien porte-couleurs des Rangers de Drummondville de la Ligue Junior 'A' du Québec. Denis, qui soit dit en passant est à l'emploi de M. Roger Lauzon agent de la Brasserie Molson, sera secondé dans son travail par Réal Verrier.

Michel Moisan et Jos Mailhot ont dernièrement remporté le tournoi de sacs de sable qui avait été organisé par la Légion Canadienne. Jean-Paul Murray et Marcel Duhamel se sont emparés de la deuxième position. René Provencher s'est mérité le prix qui était décerné au joueur qui réussissait le plus haut pointage.

### Dans la ligue de hockey ASC

DRUMMONDVILLE, (JM) — Dans la première rencontre cédulée au programme des activités de la Ligue de Hockey de l'Association Sportive Chemell pour cette semaine, le Bergeron Sports a facilement défait le UOTA au compte de 9 à 2.

Pour les vainqueurs, Claude Faucher marqua deux buts et récolta six mentions d'assistances tandis que Henri-Paul Fleurent avec deux buts et trois passes, Bernard Lemire avec deux buts et une passe, Michel Bahi avec deux buts, Cyrille Courchesne avec un but et deux passes et Richard Imbeault avec deux mentions d'assistance participèrent également au pointage.

Pour les perdants, les filets ont été réussis par Gaston Toupin. Un total de quatre punitions mineures ont été décernées dans cette rencontre par les officiels Sawyer et Désautels.

### Victoire du Pepsi-Cola

Dans l'autre partie à l'affiche, le Pepsi-Cola a consolidé son emprise en tête de la ligue en disposant facilement du Molson Ltée au compte de 7 à 3.

Raymond Turcotte a brillé dans la victoire des siens avec trois buts et une passe. J. M. Ferland, Jacques Marcotte, Hubert Turcotte et Gilles Raymond ont complété le pointage des vainqueurs tandis que Richard Bergeron, Guy Leclerc et Ronald Pellerin se partageaient les filets du Molson.

### Classement

Le Pepsi-Cola Ltée avec 11 points occupe le premier rang au classement des équipes. Le Molson Limitée et le Bergeron Sports sont sur un pied d'égalité en deuxième position avec six points. Le UOTA Local 1435 ferme la marche avec cinq points.

### Compteurs

Raymond Turcotte est toujours en tête des compteurs de la ligue avec une fiche de 14 buts et 5 passes pour 19 points sur un pied d'égalité avec Claude Faucher dont la fiche est de sept buts et 12 passes. Paul Allie suit avec 15 points et vient par la suite J. L. Triffault, Ronald Pellerin avec chacun 14 points.

### Au Hockey Mineur

DRUMMONDVILLE, (JM) — Luc Sylvain a enfilé deux buts cette semaine pour conduire le Motel Cardin à une victoire de 4-3 sur le Drummond Litho. Jean Lamarche et Michel Gaucher ont complété le pointage des vainqueurs tandis que Marc Lapointe, Jean Courchesne et Alain Provencher se sont partagés les filets des perdants. Le Sylvain et les Loisirs St-Thérèse ont fait joute nulle 1-1. François Fortier et Alain Beaulieu ont été les compteurs dans cette rencontre.

Le Rotary et le Dennison ont également fait match nul, au compte de 2-2. Alain Allard et Daniel Lagueux ont enfilé les filets du Rotary tandis que Jacques Dion et Edouard Degagné marquaient pour le Dennison.

### Moustique

Marc Tremblay et Daniel Jetté ont réussi chacun un but dans une victoire de 2-1 de la Cordonnerie Drummond sur le Charles Sportswear. Daniel Provencher a évité le blanchissage aux siens.

Le Ski-Houle a infligé un cuisant revers de 4 à 0 à la formation du Nettoyage Français. Yvon Pélissier avec deux buts, Pierre Guilbault et Guy Lambert avec chacun un ont été les compteurs.

Pierre Gagné a enfilé deux buts pour conduire le Benoit et Frères à un gain de 2 à 1 sur les Pharmacies.

Martin Boisvert a réussi l'unique filet des perdants.

Dans une dernière joute de cette catégorie, le Lionel Houle a facilement disposé des Rodgers au compte de 6 à 2. Claude Fugier, Gilles Valade, Michel Dore, Guy Paradis, Allan Cline et René Caron se sont partagés les filets des gagnants tandis que Yves Leclerc et Alain Bourgaud marquaient pour les Rodgers.

## Les équipes de hand-ball et de ballon panier du CEGEP: des victoires

DRUMMONDVILLE, (JM) — Les équipes de hand-ball et de ballon-panier du Collège de Drummondville ont remporté des victoires au cours des dernières activités de l'Association Sportive Intercolleégiale de l'Est du Québec.

### Hand-Ball

L'équipe du CEGEP de Drummondville, sous la direction de l'instructeur André Lamay, a disposé du Theford Mines au compte de 29-22.

Luc Leblanc a été le meilleur des vainqueurs avec huit points. Gaston Beaudoin et Pierre Lemaire se sont également signalés avec chacun sept filets. Pour les perdants Jean-Roch Lessard a volé la vedette avec huit points.

### Ballon-Panier filles

Dirigée à l'attaque par Sonia Benvenuto qui a réussi 11 points, l'équipe féminine de ballon-panier du Collège a eu raison des représentants de Theford Mines au compte de 29 à 26.

Francine Houle et France Bellemare ont enregistré respectivement neuf et huit points pour le Drummondville, tandis que L. Thivierge y allait d'une performance de 13 points pour les perdants.

### Ballon-Panier garçons

J.-R. Lessard et Gilles Côté du CEGEP de Theford Mines ont combiné leurs efforts avec respectivement 20 et 10 points pour conduire leur équipe à une victoire de 50-39 sur le CEGEP de Drummondville.

Dans la défaite, Gilles Paradis s'est illustré avec une exhibition du tonnerre. En effet, Gilles a réussi 20 points pour son équipe.

### Natation

Suzanne Rivard s'est signalée dans une compétition de natation qui s'est déroulée à Québec en se classant première au 50 mètres papillon. Elle a réussi un temps de 0:38.0 secondes pour ainsi établir une nouvelle marque.

Suzanne s'est de plus méritée une deuxième place au 100 mètres style libre et une troisième position au 50 mètres style libre.

Chez les garçons, Jacques Gouin s'est emparé de la première position au 100 mètres papillon tandis que Gaëtan Houde se classait deuxième et troisième au 200 mètres style libre et à 100 mètres dos. Marcel Prolx a terminé au quatrième rang dans l'épreuve du 100 mètres brasse.

**GROUPE SECURITE INC.**  
SERVICE D'AMBULANCE  
24 HEURES  
PAR JOUR  
TEL.: 472-1104  
2105, Boul. St-Joseph DRUMMONDVILLE

**GailuRon** LE BON PAIN  
DE CHEZ NOUS.  
Ce n'est bon, c'est de la boulangerie  
**GUERIN & FRERE LEE**  
665, boul. Mercure — Drummondville

SHERBROOKE, MERCREDI, 23 DECEMBRE 1970

PAGE 5

En enlevant le plafond de \$700 de la taxe d'affaire

# Supplément de \$30,000 à la suite du verdict de la cour



**PERTE TOTALE** — Un citoyen de St-Charles, M. Onésime Jutras, a vu son automobile être la proie des flammes hier après-midi vers quatre heures sur la rue Du Pont à Drummondville. Le service des incendies de Drummondville a dépeché un camion sur les lieux mais l'automobile est considérée comme une perte totale. (Photo La Tribune, Drummondville)

**DRUMMONDVILLE** — L'équipe de ballon sur glace des journalistes qui est commandée par M. Roger Prince Texaco disputera sa prochaine joute ce soir à compter de 22h30 sur la surface glacée du Centre civique. Les membres de la presse parlée et écrite de Drummondville discuteront la victoire à la formation du Pavillon Georges Frédéric.

Saviez-vous que les décorations de Noël de la salle des délibérations de l'hôtel de ville ont été faites par les policiers. M. Philippe Bernier, premier magistrat de notre ville, a souligné qu'il y existait une grande collaboration entre les membres du conseil municipal et les autorités policières.

C'est dimanche après-midi à compter de 13 heures, que la Ligue de ballon sur glace Labatt de St-Cyrille entreprendra ses activités. Les quatre commanditaires des équipes sont l'Épicerie Tardif, la Plomberie Lemire, le Salon Normand et le Garage St-Cyr. Le président de ce circuit de ballon sur glace est M. Denis Gaudreault.

Tous les joueurs des Rangers de Drummondville sont retournés dans leur famille respective à la suite de leur victoire de 6 à 0 de dimanche soir dernier sur le National de Rosemont. Les protégés de l'instructeur Gérard "Bantam" Paquin seront de retour samedi prochain alors qu'ils reprendront leur entraînement.

Après un tour de chant donné au Centre récréatif St-Jean-Baptiste, l'inimitable et populaire Marthe Fleurant s'est rendue à la Légion Canadienne. Marthe qui est la nièce de M. et Mme Edgar Nadeau, de Drummondville, était accompagnée de son époux et gérant, Guy Lepage, et de ses musiciens: Jimmy Davis, Cyril Lepage et Jacques Levac.

## A brûle pourpoint

Michel Moisan et Jos Mailhot ont dernièrement remporté le tournoi de sacs de sable qui avait été organisé par la Légion Canadienne. Jean-Paul Murray et Marcel Duhamel se sont emparés de la deuxième position. René Provencher s'est mérité le prix qui était décerné au joueur qui réussissait le plus haut pointage.

L'équipe de hockey midjet de Drummondville qui participera au septième tournoi international de hockey midjet, sera piloté par Denis Laliberté, ancien porte-couleurs des Rangers de Drummondville de la Ligue Junior "A" du Québec. Denis, qui suit dit en passant est à l'emploi de M. Roger Lauzon agent de la Brasserie Molson, sera secondé dans son travail par Réal Verrier.

## Mme veuve Adélar Lemay meurt à l'âge de 81 ans

(p. 21)

Au cours de la fête donnée par la Commission scolaire régionale St-François à ses employés à l'occasion de Noël, la téléphoniste de la régionale, Mme Eloïse Blanchette, a été présentée aux personnes présentes comme "la voix de la régionale".

Quelques commissaires ont assisté à cette fête, de même que le personnel de cadre de la régionale St-François. On a également remarqué la présence de quelques directeurs d'écoles du niveau élémentaire. Il est à remarquer que ce sont les étudiants de l'Education permanente qui ont fait le buffet froid qui a plu à tous.

Le confrère Pierre Manseau du Nouvelliste vient d'obtenir une promotion. Il prendra en effet charge, d'ici quelques jours, du bureau de Nicolet. Il sera remplacé à Drummondville par Benoît Aubry qui était auparavant pour Le Nouvelliste à Victoriaville.

Le sympathique Jos Doyon de la Taverne du Boulevard déclare à qui veut l'entendre qu'il est certain de pouvoir trainer "le petit vert" de Louis Letarte, président du club l'Autoroute L'Avenir avec "son petit jaune". On pourra vérifier mercredi soir.

La période des fêtes est celle où plusieurs personnes profitent de l'affluence dans les commerces pour faire leurs emplettes à peu de frais. Ces voleurs à l'étalage devront cependant se surveiller chez La Salle puisqu'on y a engagé des surveillants spéciaux "habillés en monde" comme dirait Deschamps qui ont le pouvoir d'arrêter les voleurs.

## Une double égalité au 1er rang du ballon-panier féminin de l'ASIEQ

**DRUMMONDVILLE, (JM)** — L'équipe féminine de ballon-panier du Collège de Drummondville partage la première position au classement des équipes de l'Association Sportive Inter-Collégiale de l'Est du Québec avec les représentantes du CEGEP de Trois-Rivières.

Ces deux formations ont des fiches identiques de douze points tandis que les CEGEPs de Victoriaville et de Thetford Mines ont six points sur un pied d'égalité au deuxième rang. Le CEGEP de Shawinigan qui n'a remporté que deux victoires et encaissé six revers ferme la marche avec quatre points.

### Hand-Ball

Pour sa part, l'équipe de hand-ball du CEGEP local occupe le deuxième rang au classement général. Les protégés de l'instructeur André Lamy ont remporté six victoires et baissé pavillon à deux reprises. Ils sont devancés par le CEGEP de Trois-Rivières qui présente une fiche de huit victoires

## Dans la ligue de hockey ASQ

**DRUMMONDVILLE, (JM)** — Dans la première rencontre cédulée au programme des activités de la Ligue de Hockey de l'Association Sportive Chemell pour cette semaine, le Bergeron Sports a facilement défait le UOTA au compte de 9 à 2.

Pour les vainqueurs, Claude Faucher marquait deux buts et récoltait six mentions d'assistances tandis que Henri-Paul Fleurent avait deux buts et trois passes, Bernard Lemire avec deux buts et une passe, Michel Bahl avec deux buts, Cyrille Courchesne avec un but et deux passes et Richard Imbeault avec deux mentions d'assistance participant également au pointage.

Pour les perdants, les filets ont été réussis par Gaston Toupin. Un total de quatre punitions mineures ont été décernées dans cette rencontre par les officiels Sawyer et Désautels.

### Victoire du Pepsi-Cola

Dans l'autre partie à l'affiche, le Pepsi-Cola a consolidé son emprise en tête de la ligue en disposant facilement du Molson Ltée au compte de 7 à 3.

Raymond Turcotte a brillé dans la victoire des siens avec trois buts et une passe. J. M. Ferland, Jacques Marcotte, Hubert Turcotte et Gilles Raymond ont complété le pointage des vainqueurs tandis que Richard Bergeron, Guy Leclerc et Ronald Pellerin se partageaient les filets du Molson.

### Classement

Le Pepsi-Cola Ltée avec 11 points occupe le premier rang au classement des équipes. Le Molson Limitée et le Bergeron Sports sont sur un pied d'égalité en deuxième position avec six points. Le UOTA Local 1435 ferme la marche avec cinq points.

### Compteurs

Raymond Turcotte est toujours en tête des compteurs de la ligue avec une fiche de 14 buts et 5 passes pour 19 points sur un pied d'égalité avec Claude Faucher dont la fiche est de sept buts et 12 passes. Paul Allie suit avec 15 points et vient par la suite J. L. Triffault, Ronald Pellerin avec chacun 14 points.

## Au Hockey Mineur

**DRUMMONDVILLE, (JM)** — Luc Sylvain a enfilé deux buts cette semaine pour conduire le Motel Cardin à une victoire de 4-3 sur le Drummond Litho. Jean Lamarche et Michel Gaucher ont complété le pointage des vainqueurs tandis que Marc La-pointe, Jean Courchesne et Alain Provencher se sont partagés les filets des perdants.

Le Sylvania et les Loisirs Ste-Thérèse ont fait joute nul le 11. François Fortier et Alain Beaulieu ont été les compteurs dans cette rencontre.

Le Rotary et le Dennison ont également fait match nul, au compte de 2-2. Alain Allard et Daniel Lagueux ont enfilé les filets du Rotary tandis que Jacques Dion et Edouard Degagné marquaient pour le Dennison.

### Moustique

Marc Tremblay et Daniel Jetté ont réussi chacun un but dans une victoire de 2-1 de la Cordonnerie Drummond sur le Charles Sportswear. Daniel Provencher a évité le blanchissage aux siens.

Le Ski-Houle a infligé un cuisant revers de 4 à 0 à la formation du Nettoyage Français. Yvon Pénin avec deux buts, Pierre Guilbault et Guy Lambert avec chacun un ont été les compteurs.

Pierre Gagné a enfilé deux buts pour conduire le Benoit et Frères à un gain de 2 à 1 sur les Pharmacies.

Martin Boisvert a réussi l'unique filet des perdants. Dans une dernière joute de cette catégorie, le Lionel Houle a facilement disposé des Rodgers au compte de 6 à 2. Claude Fugier, Gilles Valade, Michel Dore, Guy Paradis, Allan Cline et René Caron se sont partagés les filets des gagnants tandis que Yves Leclerc et Alain Bourgault marquaient pour les Rodgers.

conseillers questionnés se soient refusés à divulguer officiellement ce qui s'y est passé, il a été possible à La Tribune d'apprendre que les conseillers auraient été unanimes à décider que le taux de la taxe d'affaires demeurerait à 10 pour cent de la valeur locative, même si le maire Philippe Bernier aurait suggéré une baisse de ce taux, qui aurait alors pu se situer à environ 6 ou 7 pour cent.

## Réseau de vol d'automobile :

# Trois individus envoyés à leur enquête préliminaire et un quatrième plaide coupable sous un chef de recel

**DRUMMONDVILLE, (AR)** — Un total de 8 accusations ont été portées contre quatre présumés membres de réseau de voleur d'automobile, disloqué la semaine dernière par la police, et de nombreuses autres accusations doivent être portées incessamment contre les mêmes personnes ainsi que d'autres individus qui seraient impliqués, dont quelques-unes dès ce matin en Cour des sessions de la paix à Drummondville.

Les inculpés doivent répondre à des accusations de vols d'automobiles et de recels. Un seul de ces quatre accusés a été libéré sous cautionnement. Il s'agit de M. Jean-Paul Thoun qui a versé un cautionnement de \$200 en argent.

### Premier accusé

Le premier accusé à être cité à la barre hier fut Jean-Paul Thoun, de Drummondville, qui a donné comme profession: chômeur.

Il était accusé du recel d'un automobile de modèle 1967 d'une valeur de \$1,200 volée à Montréal le 5 février. Il a plaidé non coupable et opté pour un procès devant juge et jury. Son enquête préliminaire a été fixée pro-forma au 19 janvier.

### Un deuxième

Claude Fournier, un garagiste de Drummondville a pour sa part été accusé du recel d'une automobile de modèle 1968 volée à Montréal et il a également opté pour un procès devant juge et jury.

A la demande de Me Paul Rousseau, procureur de la couronne, la fixation de la date de l'enquête préliminaire ainsi que la demande de cautionnement ont été remis à ce matin à 10 heures. La couronne a précisé que le même prévenu doit comparaître encore ce matin et qu'on porterait 5 nouvelles accusations contre lui.

### Un troisième

Le troisième accusé, Ronald Perreault, de Drummondville, devait répondre hier matin de 14 accusations, dont 7 de vols d'automobiles et 7 de recels de ces mêmes automobiles.

# Deux jeunes chômeurs à leur procès

**DRUMMONDVILLE, (AR)** — Deux jeunes chômeurs de Drummondville ont été envoyés à leur procès au prochain terme des assises criminelles du district de Drummond hier à l'issue de leur enquête préliminaire tenue en marge d'une accusation de vol par effraction commis au club des amis des sportifs à l'Avenir.

A la fin de l'enquête préliminaire le juge a également envoyé les deux accusés subir leur procès sous une nouvelle accusation en plus de la première soit celle du recel de ces mêmes objets.

Selon les témoignages rendus à l'enquête préliminaire, le vol aurait été commis dans la nuit du 18 au 19 novembre dernier au club Les amis des sportifs de l'Avenir et les intrus y auraient mis la main sur des cigarettes, des barres de chocolat, des sacs de chips ainsi que des boîtes de sacs de thé.

# D. Lyons nommé agent à l'assurance-chômage

**DRUMMONDVILLE** — Le Directeur du Bureau de Sherbrooke désire informer les travailleurs de Drummondville et des environs, qu'à la suite d'une demande du député de Drummond, M. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, la Commission d'assurance-chômage autorisait la nomination d'un agent en la personne de M. Douglas Lyons,

la Cité de Drummondville toucherait en revenus supplémentaires environ \$30,700 à la suite de ce jugement de la Cour supérieure et du nouveau mode de facturation.

que pour ce faire il fallait attendre la continuation de l'enquête afin que les automobiles soient retracées.

## Chronique judiciaire

**DRUMMONDVILLE, (AR)** — Plusieurs automobilistes ont encore défilé hier devant le juge Roch Lefrançois des sessions de la paix du district de Drummond pour répondre de diverses accusations. La première plainte entendue a été portée contre Donald Coulombe, accusé d'avoir conduit un véhicule moteur pendant que son permis était suspendu. Le prévenu a expliqué au juge qu'il avait mal interprété la lettre reçue du bureau des véhicules moteurs et qu'il croyait que son permis était à nouveau en force alors qu'il devait tout simplement se présenter devant le bureau des examinateurs. Le juge Lefrançois a déclaré au prévenu qu'en raison de condamnations antérieures pour les mêmes raisons il devait être parfaitement au courant qu'il n'avait pas le droit de conduire et il l'a condamné à une amende de \$75 et aux frais ou à défaut à 15 jours de prison.

Réjean Paré a plaidé coupable à une accusation de voie de faits simples sur la personne de Fernand Boisvert à St-Cyrille en expliquant qu'il lui avait donné un coup de poing et depuis ce temps avait payé les dommages. Il a écopé d'une amende de \$20 ou à défaut de 8 jours de prison.

Maurice Côté a pour sa part dû faire face à trois accusations hier matin soir :

d'avoir offert de l'argent (la somme de \$20) à un policier pour éviter qu'il porte plainte contre lui en justice;

d'avoir conduit un véhicule moteur alors que ses facultés étaient affaiblies par la boisson et d'avoir illégalement et sans excuse refusé de fournir un échantillon de son haleine pour en faire une analyse.

Le prévenu a plaidé non coupable à ces trois accusations et subira son procès le 20 janvier dans le cas de la première accusation et le 15 janvier dans le cas des deux autres. Il a pu cependant recouvrer sa liberté moyennant un cautionnement de \$250.

Camille Boucher a pour sa part écopé d'une amende de \$50 et des frais et a vu la Cour lui interdire de conduire son véhicule pour une période de 3 mois après avoir admis sa culpabilité à l'accusation de conduite avec facultés affaiblies.

Spécifiant qu'il avait pris une chance, Yvan Nault a plaidé coupable à l'accusation d'avoir conduit un véhicule moteur pendant que son permis était suspendu. Il a écopé d'une amende de \$50 en plus des frais de Cour.

Serge Senneville, un jeune homme de Drummondville a plaidé coupable à une accusation d'avoir volé un habit et un pantalon à l'étalage au magasin Pratte et Fils. Comme les effets volés avaient été remis, le juge a fait bénéficier l'accusé d'un sursis de sentence pour la période d'un an à charge de bonne conduite.

Le tout représentant une valeur de \$125. Ils se seraient introduits dans le club en brisant la vitre d'une porte et auraient causé des dommages à des distributrices à liquides douces en y volant l'argent qu'elle contenait et dont on ignore le montant, mais que l'on établit à environ de \$50 à \$80.

Les deux accusés André Langlois et Marcel Cyr auraient été arrêtés par les policiers de la ville de Drummondville qui auraient retrouvé des cigarettes, des barres de chocolat, des chips et des boîtes de sacs de thé dans la malle arrière de l'automobile, mais avant même que la plainte de vol ne soit portée.

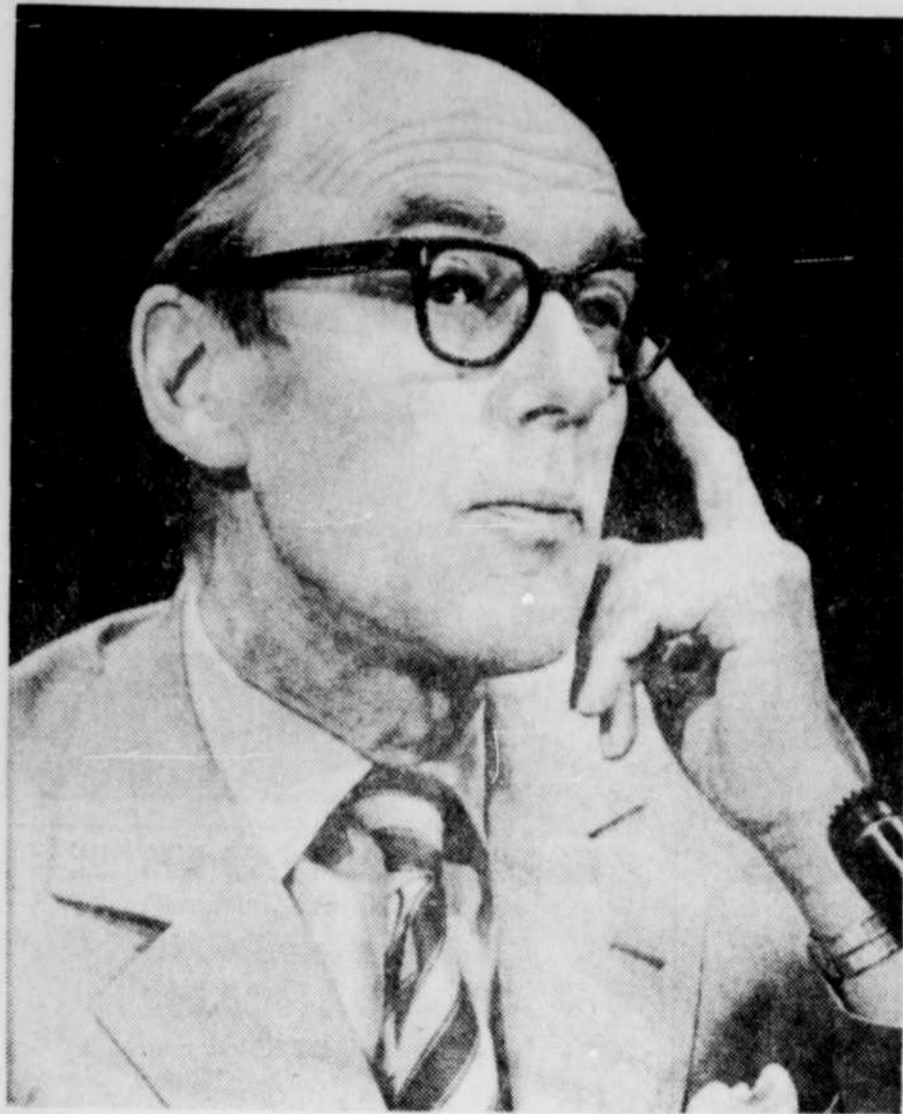
Selon la preuve de la couronne, la marchandise qui a été produite hier comme exhibit aurait été par la suite retracée au chalet du club La Tonne sur la rive nord, club dont ferait parti les deux accusés.



**AU CLUB RICHELIEU** — Les membres du club Richelieu de Drummondville ont procédé lundi soir dernier à la distribution de leurs paniers de Noël. Nous pouvons reconnaître sur cette photo MM. Gilles Guymont, Gérard Isabelle, Gaston Boisselle et Bernard Messier nouveau président de ce club de service. (Photo La Tribune, Drummondville)

1889 rue Daniel, Drummondville Sud, ex-policier abattu lors d'une fusillade au début de 1970. Ce service a été établi dans le but d'aider les travailleurs et est entièrement gratuit. Il est à noter que la responsabilité de l'agent se limite à compléter les formulaires de demande de prestations pour les personnes qui désirent se prévaloir de ses services. Il n'y a pas lieu pour lui de compléter des rapports de chômage produits à toutes les deux semaines.

Les personnes qui désirent compléter leur demande de prestations elles-mêmes peuvent toujours obtenir les formulaires nécessaires au Bureau de Poste ou au Bureau du Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada. La population est aussi informée qu'il y a maintenant un officier à sa disposition le mercredi de chaque semaine à la Chambre 204, au 150 rue St-Jean, c'est-à-dire au deuxième étage de l'Edifice Fédéral. On peut aussi appeler directement au bureau de Sherbrooke sans aucun frais interurbain en signalant 478-2578.



M. Robert Stanfield a accusé le gouvernement Trudeau d'avoir plongé le pays dans le marasme économique et d'avoir affaibli l'unité nationale au cours de 1970.

(Téléphoto PC)

Stanfield accuse Trudeau d'avoir affaibli l'unité nationale

# LE PAYS PLONGE DANS LE MARASME ECONOMIQUE

Par DONAT VALOIS

OTTAWA, (PC) — Le gouvernement Trudeau a plongé le pays dans le marasme économique, a affaibli l'unité nationale et a négligé les intérêts commerciaux du Canada en Europe, au cours de 1970, a déclaré, mardi, le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield.

"Bref, a commenté le leader tory, au cours d'une conférence de presse, c'est un gouvernement de façade plutôt qu'un gouvernement de réalisation. En effet, sa principale réalisation est la confrontation."

M. Stanfield a soutenu que la priorité de l'heure ce sont les problèmes économiques et que son parti ne cessera de le rappeler à la population canadienne et au gouvernement Trudeau "dont les faiblesses apparaissent clairement".

**Economie**  
Le chef conservateur a dit que le gouvernement Trudeau "qui se piquait de connaître l'économie", a conduit le pays au marasme économique en lui donnant le taux de croissance le plus bas au cours des 10 dernières années et le deuxième parmi les plus bas des pays développés.

"Un gouvernement qui disait croire à la justice sociale a créé le chômage," a accusé M. Stanfield.

Selon lui, la première étape à franchir pour sortir le pays de ce marasme économique, c'est la diminution du nombre des chômeurs canadiens.

Il a dit que le gouvernement pouvait

arriver en étendant les prestations d'assurance-chômage au cours de cet hiver et en diminuant les impôts et taxes de façon sélective.

M. Stanfield estime aussi que le gouvernement doit élaborer des politiques qui protègent l'initiative des Canadiens et qui mettent l'emphase sur une croissance économique équilibrée "de façon à combler le fossé entre la réalisation réelle et potentielle".

**Unité nationale**  
Le Canada a vécu une année troublée, a déclaré M. Stanfield, notant qu'un gouvernement qui disait posséder les réponses aux problèmes qui menacent l'unité nationale a été confronté par l'anarchie et le terrorisme.

"Non seulement les problèmes de la Confédération demeurent, mais ils sont plus pressants," a-t-il dit, soutenant que les discussions constitutionnelles n'avaient à peu près pas progressé depuis l'avènement du gouvernement Trudeau, en juin 1968.

"La montée rapide du séparatisme au cours des deux dernières années démontre bien la faillite du gouvernement dans un domaine qu'il disait connaître," a commenté le chef tory.

Il a reproché au premier ministre Trudeau sa "rigidité" vis-à-vis les demandes des provinces en vue d'un accroissement de pouvoir dans certains secteurs, tels la sécurité sociale, les communications et autres.

M. Stanfield a toutefois reconnu que

le gouvernement devait renforcer ses pouvoirs dans les domaines qui sont de sa juridiction.

Selon lui, le parti conservateur recrute de plus en plus d'adhérents partout au Canada et dans toutes les classes de la société.

Il a précisé qu'au Québec aussi, l'image du parti semble meilleure, rappelant que les conservateurs ont, depuis longtemps, des difficultés dans cette province.

M. Stanfield a dit que son parti devait adopter des politiques qui soient favorables à l'épanouissement culturel et économique des Québécois mais qui soient aussi acceptables à tous les Canadiens des autres provinces.

**Terrorisme**  
Sur la crise québécoise, le chef tory a repris les éléments de la critique de son parti exprimée lors des débats sur la loi des mesures de guerre et sur celle concernant l'ordre public en 1970, soit que ces deux législations, qui suspendaient notamment les libertés individuelles, avaient des portées dépassant l'ampleur de la crise elle-même.

Il a toutefois admis que le gouvernement devait prendre des dispositions pour lutter contre l'anarchie et le terrorisme au Québec.

**Leadership**  
Interrogé sur son leadership, M. Stanfield a soutenu qu'il n'était aucunement contesté. "Je ne suis pas inquiet," a-t-il répliqué.

Il a reconnu qu'il avait l'intention ferme d'inciter le premier ministre ontarien, M. John Robarts, de rallier les conservateurs fédéraux, lorsqu'il quittera son poste en février prochain.

Toutefois, il a dit qu'il ne fallait pas trop miser sur sa venue, étant donné que M. Robarts semble bien décidé à quitter la vie politique.

Rapport Beaupré

M. Stanfield a, d'autre part, précisé qu'il gardait son opinion finale sur le contenu du rapport d'une commission non parlementaire qui proposait, la semaine dernière, de hausser les traitements des députés fédéraux de \$18,000 à \$23,000 et à \$25,000 lors de la prochaine législature, soit vers 1972.

Il a dit qu'il voulait d'abord écouter les critiques de ses collègues et du public canadien.

Il a, cependant, rappelé que les traitements des parlementaires n'avaient pas été haussés depuis 1963 et a dit qu'il semblait normal qu'ils le soient et que l'on accorde aux députés plus de facilités techniques et matérielles afin qu'ils puissent mieux accomplir leur rôle.

M. Stanfield, qui passera la journée de Noël à Ottawa, se rendra par la suite en Nouvelle-Ecosse, puis ira à la Martinique avant de rentrer dans la capitale fédérale pour la reprise des travaux parlementaires, le 11 janvier.

Pas de libération sous cautionnement des 40 inculpés... "pour des raisons de sécurité publique"

MONTREAL, (PC) — Les quelque 40 personnes inculpées en vertu des mesures d'exception ne pourront pas bénéficier d'un cautionnement, pour le moment, "pour des raisons de sécurité publique".

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a déclaré mardi au cours d'une conférence de presse qu'il avait pris cette décision après consultation du conseil des ministres et après avoir pris connaissance des recommandations de divers groupes.

Le ministre avait rencontré lundi, en compagnie du premier ministre Bourassa, les représentants du Comité des huit, qui avait réclamé l'abolition de la loi Turner sur les mesures de sécurité publique, et l'accès normal au cautionnement pour tous les accusés qui doivent répondre, au début de l'an prochain, de diverses inculpations découlant de la Loi sur les mesures de guerre.

Le Comité des huit est formé de MM. Claude Ryan, Raymond Laliberté, Jean Gérin-Lajoie, Charles Taylor, Guy Rocher, Fernand Dumont, Pierre Harvey et le père Vincent Harvey.

Certificat de refus

Hier matin, par ailleurs, le juge Antonio Lamer a pris en délibéré une requête de Me Michel Proulx pour obtenir des cautionnements pour Jacques-Larue Langlois et Luc Samson, et ce, en dépit du certificat de refus inséré au dossier par le procureur général.

Au début de l'après-midi, Me Robert Lemieux était également traduit devant le juge Lamer pour présenter une requête en examen des pièces à conviction. Il a révélé à cette occasion qu'avec l'aide du professeur Frank R. Scott de l'Université McGill, une requête en habeas corpus sera présentée devant la Cour supérieure en son nom et au nom du syndicaliste Michel Chartrand.

## NOUVELLES BREVES

### Seulement 50 grévistes

QUEBEC, (PC) — Dans un communiqué remis à la presse mardi, le ministère du Travail mentionne que pour la première fois depuis au moins cinq ans moins de 50 salariés sont en grève au Québec.

Deux firmes, soit la World Wide Gum Co., de Granby et la Dominion Engineering Works Ltd., de Lachine, sont en litige avec un total de 42 ouvriers, souligne la communication.

Le communiqué ajoute que l'an dernier à pareille date quelque 1,046 salariés à l'emploi de neuf entreprises étaient en conflit avec leur employeur.

### Pour un "patient" Noël

MONTREAL, (PC) — Le mouvement pour la défense des prisonniers politiques du Québec a invité tous les Québécois, mardi, à venir "souhaiter un patient Noël" aux prisonniers inculpés en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. Cette manifestation — visite est prévue pour l'après-midi du jour de Noël, entre 15h. et 16h. au centre de détention de la rue Parthenais.

"Aucun point de ralliement n'est prévu, a précisé, au cours d'une conférence de presse, M. André Vézina, du MDPPQ."

**Gailukon**  
LE BON PAIN DE CHEZ NOUS...  
C'est de la boulangerie  
**Sarochelle-trères**  
L.T.E.E.  
1536, King O. 569-5917, Sherbrooke

# LA TRIBUNE LE PLUS GRAND QUOTIDIEN DE LA RIVE SUD

61e ANNEE — No 262

SHERBROOKE, MERCREDI, 23 DECEMBRE 1970

★ ★ ★ ★ 10 CENTS

## Routes dangereuses et visibilité presque nulle

# Tempête de deux jours: 12 pouces

SHERBROOKE — La tempête, qui déjà paralysait hier la circulation dans les Cantons de l'Est, ne se terminerait que jeudi selon la station météorologique de Dorval. On prévoit que la précipitation totale sera de 12 pouces de neige.

Tôt ce matin, le vent s'était mis de la partie et soufflait par intermittence, provoquant ainsi des accumulations de neige sur plusieurs routes de la région. Aux environs de minuit hier soir, il était tombé au moins 8 pouces et déjà les au-

tomobilistes éprouvaient beaucoup de difficulté à circuler sur les routes principales et secondaires à cause de l'état glissant de la chaussée et de la visibilité pratiquement nulle à certains endroits.

La tempête de neige qui s'est abattue, hier, sur la région de Montréal, a causé la mort d'au moins un automobiliste, provoqué l'un des pires embouteillages de la circulation jamais enregistré et complètement désorganisé les services

de transports en commun. Un homme a succombé à une crise cardiaque alors qu'il poussait sa voiture, dans le centre-ville.

Un quotidien anglophone du matin affirme que trois autres décès, deux causés par des crises cardiaques et l'autre par une chute sur la glace, sont des conséquences de la tempête. La police n'a toutefois pas encore confirmé ces rapports.

Dès la fin de l'après-midi d'hier, les

automobilistes, qui empruntaient l'Autoroute des Cantons de l'Est, voyageaient à vitesse réduite. La partie de l'Autoroute située entre Granby et Sherbrooke était la plus dangereuse. Plusieurs véhicules ont fait des embardées pour s'arrêter sur le terre-plein ou dans les fossés. Cependant, on ne signalait pas d'accidents graves.

Sur les routes avoisinant Sherbrooke, la Voirie provinciale a été incommodée par des camions-remorques qui avaient peine à avancer ou qui barraient même les voies. Le service de dépannage a été tenu en alerte pendant plusieurs heures.

Du côté du transport par autobus, la situation n'était guère plus réjouissante alors que la majorité des véhicules reliant les diverses municipalités des Cantons de l'Est accusaient un retard de une à deux heures.

Dans les villes, les chauffeurs de taxi ont été gênés par la circulation parfois très lente et les passagers ont été obligés de faire preuve de patience avant d'atteindre l'endroit désiré.

Si l'on considère qu'en l'espace d'une vingtaine d'heures, il y a eu une quarantaine d'accrochages dans la seule ville de Sherbrooke, il est alors facile de dresser un tableau de la situation à la grandeur de la région.

La Sûreté provinciale de Sherbrooke signalait très peu d'accrochages. Toutefois, elle mentionnait qu'elle avait été appelée à diriger la circulation à plusieurs endroits où des embouteillages s'étaient produits.

Electricité

Cette tempête de neige, en plus de causer des maux de tête à de nombreux automobilistes, aux usagers des services de transport en commun et aux préposés au déneigement, a touché la population entière d'une douzaine de localités des Cantons de l'Est alors qu'il s'est produit des pannes d'électricité, provoquées, d'après l'Hydro Québec, par la paralysie d'un circuit de 48,000 volts, à Granby, due à une température de 26 sous zéro.

Cette deuxième tempête en moins d'une semaine a été précédée d'une température sibérienne alors que le mercure est descendu à 35 degrés sous zéro au cours de la nuit de lundi à mardi. Hier matin, à 8 heures, dans de nombreuses municipalités de la région, le mercure indiquait 33 degrés sous zéro. La température devait cependant se réchauffer graduellement dans le cours de la journée d'hier mais n'atteignant pas plus que quelques degrés au-dessus de zéro.

La neige a causé du souci également aux automobilistes montréalais qui se sont débattus dans une circulation sans pareille depuis le début de la saison froide: des centaines de voitures sont tombées en panne par une température fort peu clémente.

Toutefois, à Dorval, hier, on mentionnait que les vols étaient maintenus mais que quelques liaisons internationales avaient été détournées par mesure de sécurité.



De longues files d'autos ont été immobilisées, hier, dans les rues de Montréal, comme un peu partout dans le reste de la province, par une nouvelle chute de neige accompagnée de vents forts qui, d'après les prédictions, ne serait que le début d'une tempête de deux jours devant laisser tomber de neige sur une grande partie du Québec. Un avertissement a été lancé à tous les automobilistes leur signalant que la plupart des routes sont dangereuses. (Téléphoto PC)

### Maison détruite par un incendie

## Six enfants échappent à la mort

DEAUVILLE — Six enfants ont échappé de justesse à la mort tôt ce matin lorsqu'un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Roger Côté, du rang 9, de St-Elie.

L'incendie a complètement détruit la construction de deux étages appartenant à M. Côté.

L'alarme a été sonnée vers 2h.45 au détachement de la Sûreté du Québec, section de Sherbrooke. L'agent de faction a tenté de rejoindre les maires des localités environnantes pour dépêcher les pompiers sur les lieux.

Mandés, les pompiers de Sherbrooke

n'ont pu se rendre, n'ayant pas reçu l'autorisation du maire de la cité pour le faire. Entre temps, les pompiers de Magog ont été dépêchés au lieu de l'incendie pour tenter de minimiser les dégâts.

Selon les renseignements fournis par le constable Parent, du Service des incendies de Magog, la famille aurait été éveillée par la fumée. Ils seraient descendus aux premiers étages, traversant les flammes et la fumée, pieds nus, pour se rendre à l'extérieur.

Toujours pieds nus, habillés dans leurs vêtements de nuit, ils se sont rendus chez le plus proche voisin pour

chercher refuge.

Les conditions atmosphériques ont rendu difficile le travail des pompiers. Les routes n'étant pas très praticables, si bien que le chemin conduisant à la maison de M. Côté n'était pas ouvert sur sa pleine longueur.

On signale également qu'une panne d'électricité dans ce secteur aurait rendu le travail des pompiers encore plus difficile.

On nous rapporte également, qu'un des enfants de M. Côté aurait subi des brûlures à une main. Cependant ces blessures ne seraient pas sérieuses.

Lois d'urgence

Conditions de détention relativement bonnes sauf certains cas

- avant le 28 octobre, conditions indignes d'un pays civilisé.
- quelques plaintes pour violences physiques ou psychologiques.
- un petit nombre seulement de policiers impliqués.
- nombreuses améliorations après le 28 octobre.
- détentions prolongées sans raison dans plusieurs cas.
- des locaux vétustes ou trop éclairés.
- nécessité de réparer les torcs causés aux détenus.

page 21

## LA TRIBUNE aujourd'hui

- Un résident d'Asbestos a vu la mort de près hier lorsque sa voiture a été happée par un train. Il s'en tire indemne. page 5
- Commission de bien-être, diplômé en administration, commisaires permanents engagés, commissaire industriel et un urbaniste. page 5
- Augmentation possible de 15 pour cent des taxes à Victoriaville selon les prévisions budgétaires de 1971. page 5

Eh! mon vieux... avec la hausse de pension que vous allez avoir, vous allez pouvoir vous acheter une cuisse de dinde pour Noël...



	pages		pages
Comiques	19-20	Mot perdu	16
Décès et funérailles	21	Politique fédérale	2
Editorial	6	Radio, TV	17
Féminine	12	Sherbrooke et région	3-4-5
Finance	7	Sports	13-14
Horoscope	21		15-16
Météo	2		
Mots croisés	20		



Les éléments féminins occupent une place importante dans les effectifs de 1970-71 à la Jeune chambre de Princeville. Une tâche remarquable est accomplie par ces bonnes volontés. En effet, tous les comités en action comptent des représentantes du sexe féminin soit comme responsable, soit comme participantes intéressées. C'est à une analyse de cette participation que s'occupe le groupe sur la photo ci-dessus. Dans l'ordre habituel: Mlle Huguette Levasseur, responsable du Comité des loisirs, Mlle Lise Provençal, collaboratrice au Comité de conduite préventive, Mlle Claudette Morrissette, secrétaire de la Jeune chambre.

## Verdict de mort accidentelle dans le cas de Michel Benoit décédé sur la Transcanadienne

**DRUMMONDVILLE (RG)** — Le coroner du district de Drummond, le Dr De Montarville Tachereault a rendu un verdict de mort accidentelle en ce qui concerne le décès du jeune Michel Benoit. On se souviendra que le jeune homme de 19 ans, originaire de St-Léonard D'Aston, a perdu la vie dans un accident de la circulation survenu le 2 novembre dernier sur la route Transcanadienne à la hauteur de St-Cyrille, près de Drummondville.

calités de l'accident dont il a fait les constatations. Il a entre autre précisé que les traces de freinage de l'automobile dans laquelle la victime prenait place atteignaient 505 pieds sur le côté gauche du pavé et dans le terre-plein séparant les deux voies doubles de la route.

Sous l'impact, le pare-brise du côté du passager et le toit de l'automobile ont été fracassés, tuant sur le coup le jeune Benoit. En outre, le conducteur du camion, M. Raoul Blanchette a mentionné à son tour dans la boîte des témoins, qu'il n'avait pas ressenti le contre-choc de la collision mais qu'il s'était quand même arrêté un peu plus loin, croyant qu'il venait de se produire un accident entre deux voitures.

**L'accident**  
Par ailleurs, de pas les autres témoignages entendus par le coroner, il a été possible d'apprendre que Michel Benoit était passager dans une petite voiture décapotable conduite par Michel Joyal, également de St-Léonard. Selon le propre témoignage de ce conducteur, il n'aurait pas aperçu un camion qui circulait dans le même sens que lui et en tentant d'éviter la collision, il a quand même heurté le coin arrière gauche du lourd véhicule transportant une vingtaine de tonnes de tourbe.

**Verdict**  
En rendant son verdict, le coroner Tachereault a fait savoir qu'il était difficile d'admettre que Joyal n'ait pas vu le camion mais nous lui donnons le bénéfice du doute selon la loi. Aucune charge criminelle n'a donc été retenue contre le conducteur de l'automobile ni du camion. Le Dr Tachereault n'a également fait aucune recommandation.

# La Chambre de commerce des Bois-Francis réjouit du cadeau de la Transquébécoise

VICTORIAVILLE (ML) — Le président du comité de la route Transquébécoise institué au sein de la Chambre de commerce locale, M. Alfred Vallières, se réjouit de l'annonce de la mise en chantier de cette route importante dans la région de Sherbrooke.

## Un Joyeux Noël sans incendie

**DRUMMONDVILLE (RG)** — Afin que la période des Fêtes ne soit pas assombrie par des tragédies de toutes sortes, le service des incendies de la ville de Drummondville veut attirer l'attention de la population sur les précautions à prendre. En effet, dans un communiqué, le lieutenant-inspecteur André Houde du service des incendies de Drummondville prodigue quelques conseils à suivre durant la période des Fêtes pour éviter les incendies.

### Arbre de Noël

Le traditionnel arbre de Noël peut être un danger d'incendie. S'il s'agit d'un arbre naturel, on conseille de le scier en biseau et de faire baigner le pied dans l'eau durant toute la durée de son utilisation. Il est bon de l'installer à une bonne distance des radiateurs, des foyers, des tentures et des meubles.

Le lieutenant-inspecteur Houde mentionne en outre qu'il ne faut pas placer l'arbre devant une porte de sortie ou un chemin à emprunter pour évacuer les lieux en cas d'incendie. Si le sapin est muni d'un dispositif d'éclairage, celui-ci doit être de type approuvé. Dans les cas où l'arbre est artificiel, il convient de s'assu-

rer qu'il soit fait de matière résistante au feu. En outre, les arbres métalliques ne doivent être illuminés que par éclairage indirect. Comme ils sont conducteurs d'électricité leur contact avec les guirlandes électriques pourrait causer des chocs dangereux et des courts-circuits. Il ne faut également jamais laisser l'arbre allumé de longues périodes de temps et surtout ne pas oublier de débrancher lorsqu'on quitte la maison.

### Décorations

Par ailleurs, le lieutenant-inspecteur Houde conseille de vérifier les guirlandes électriques avant leur utilisation, particulièrement les fils effilochés, les fiches lâches, les douilles et les ampoules brisées. Il ne faut jamais poser dans l'arbre, ou à proximité, des chandelles de cire, des chandelières, des décorations de mousse ouate ou autre. On conseille de plus d'avoir une prise électrique facile à rejoindre tandis que pour l'illumination extérieure, on ne doit se servir que de dispositif d'éclairage accepté à cette fin par la "CSA".

Pour ce qui a trait aux décorations et emballages, il est recommandé de ne se servir que de matières non inflammables telles que le métal, le verre, l'amiante, le plomb ou autres. Il convient de s'assurer que les décorations ne touchent pas les lumières, les bouches de chaudières, etc... Lorsqu'on dépose les cadeaux au pied de l'arbre de Noël, il faut s'assurer qu'ils ne sont pas adossés à ces bouches de chaleur. On conseille finalement de se débarrasser rapidement des papiers d'emballage et d'avoir une grande boîte à la portée de la main pour les y déposer et il faut ensuite la placer à l'extérieur de la maison.

### Précautions

En outre, M. Houde mentionne qu'il faut particulièrement veiller sur les enfants, ne jamais les laisser sans surveillance, avoir des gardiens responsables et les éloigner des allumettes et des chandelières. Il faut être méfiant lorsqu'on fume, il faut avoir beaucoup de cendriers et ne pas oublier de les vider dans la poubelle après la soirée, c'est encore l'endroit le plus sûr.

Il est urgent pour notre région de pouvoir disposer d'un réseau routier plus adéquat. Il s'agit, croyons-nous, de l'unique moyen pour sortir les Bois-Francis de leur torpeur du point de vue industriel. Au moment de l'offensive régionale menée, l'hiver dernier, la construction de la Transquébécoise entre les villes de Sherbrooke et Richmond était considérée comme prioritaire. Il est heureux que les autorités en place aient favorablement accueilli les pressions faites par le groupe de Sherbrooke appuyé par de nombreuses Chambres de commerce des Cantons de l'Est et des Bois-Francis. Dans le cas des Bois-Francis, la priorité se situe davantage, toutefois, dans la construction de la section de route devant relier les Bois-Francis à la route Transcanadienne. D'ailleurs,

le comité de la route Transquébécoise de la Chambre de commerce de Victoriaville organise une rencontre monstre pour le 14 janvier. Cette assemblée sera tenue à l'hôtel de ville de Victoriaville. Le ministre du comté d'Arthabaska, titulaire des Richesses naturelles, M. Gilles Massé doit participer à cette rencontre. On compte également inviter tous les maires de municipalités et représentants de corps intermédiaires depuis Trois-Rivières jusqu'à Sherbrooke. On

doit alors élaborer un programme de sensibilisation pour faire connaître les besoins des Bois-Francis et de la région située entre la route Transcanadienne et le fleuve dans l'axe du tracé prévu de la future route Transquébécoise. On compte entre autre demande que les travaux de construction de la route débutent simultanément à la sortie du pont de Trois-Rivières, sur la rive-sud, en direction d'Asbestos. De cette façon, la région des Bois-Francis profiterait au plus tôt de cette route.

## Les professeurs du CEGEP de Drummond veulent unir parents, étudiants et administrateurs

**DRUMMONDVILLE (RG)** — Le syndicat des professeurs du collège de Drummondville désire maintenir son attitude actuelle vis-à-vis de la régionalisation et espère pouvoir arriver à une position commune avec les parents, les étudiants et les administrateurs dans le but de faire front commun.

A cet effet, des rencontres avec ces parties intéressées seront organisées. Dans ce sens, il est bon de dire que les professeurs ne défendent pas seulement leurs intérêts mais ceux de toute la ville en voulant signer une convention collective de travail dans les cadres d'un CEGEP régional, selon le projet pilote du ministère de l'Éducation et qui regrouperait St-Hyacinthe, Tracy et Drummondville pour l'enseignement collégial.

### Permanence

Au niveau de la convention collective de travail, les professeurs défendent trois points de vue principaux qui touchent tout le monde. Il s'agit en premier lieu de la permanence des professeurs. Le Syndicat demande, par la signature de la convention collective, que la clause de permanence qui s'applique partout s'applique aussi à Drummondville. Cela signifierait, selon le syndicat, que les professeurs qui enseignaient au consortium de Drummondville obtiendraient leur permanence dès la signature de la convention parce qu'ils ont déjà trois ans de contrats de signer.

Cette permanence assurerait aux professeurs une sécurité d'emploi. Cette sécurité est importante pour tous car elle signifie une continuité dans l'enseignement, ce qui est favorable aux étudiants. Elle assure aux professeurs une sécurité d'esprit qui leur permet de travailler à long terme à l'amélioration de l'enseignement que se donne à Drummondville. La stabilité d'un corps enseignant est importante à cause de l'esprit d'équipe qui est créée et qui favorise un meilleur enseignement.

### La norme 1-15

La norme 1-15 signifie qu'on accorde un professeur par quinze élèves dans une institution. Actuellement, St-Hyacinthe voudrait, selon le syndicat, voir cette norme s'appliquer sur l'ensemble de la région. Les professeurs maintiennent que cette norme doit s'appliquer sur chaque campus. Au-delà d'un intérêt monétaire bien minime, ils désirent défendre une idée. Il a été dit que la régionalisation favoriserait l'installation, dans la région, d'options professionnelles. Ces options seront implantées sur un des campus. Selon les professeurs, comme St-Hyacinthe contrôle actuellement toute la direction de l'enseignement collégial, la tendance normale serait d'implanter dans cette dernière ville les nouvelles options qui pourraient être créées si la norme s'appliquait régionale-

ment. Mais la norme s'appliquant localement, on devrait alors répartir les nouveaux enseignements également sur les trois campus, afin de distribuer la charge qu'ils représentent au niveau des professeurs. Cela servirait nos étudiants en empêchant qu'une plus grande partie de ceux-ci soit obligée de voyager.

**Consultation et décision**  
En troisième lieu, les professeurs défendent dans leur convention un point qui dépasse largement le cadre de cette convention pour s'appliquer aux principes qui sous-tendent la régionalisation. Ils désirent voir le collège de Drummondville conserver ses organismes de consultation et de décision comme les commissions pédagogiques, les comités de relations professionnelles, de sélection des professeurs (engagement) de promotion etc...

Les professeurs jugent que les gens de Drummondville sont les mieux placés pour étudier leurs problèmes et suggérer les solutions. Ils acceptent cependant avec l'évidence, que ces tâches soient accomplies en coordination avec St-Hyacinthe et Tracy mais ils maintiennent qu'elles ne doivent pas être faites par des gens qui ne connaissent pas le milieu dans lequel nous sommes. Ils avancent finalement qu'une représentation de Drummondville à ces organismes siégeant à St-Hyacinthe devrait être trop restreinte si on veut conserver l'efficacité de ces divers comités.

### Enquête

L'enquête du coroner dans cette affaire a eu lieu hier matin au palais de justice local et avait pour but de déterminer les circonstances qui ont entraîné la mort du jeune Benoit. L'agent Réal Pelletier du détachement de Drummondville de la Sûreté du Québec, alors qu'il se trouvait dans la boîte des témoins a donné les différentes techni-

## AVIS AUX TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION

Le décret de l'industrie de la construction entrera en vigueur le 1er janvier 1971. Cependant, certaines dispositions concernant les congés fériés et les congés annuels obligatoires seront appliqués à compter du 24 décembre de l'année qui se termine.

Ainsi, tous les chantiers de construction doivent être fermés entre 00.01h. le 24 décembre 1970 et 00.01h. le 4 janvier 1971.

Dans le cas de travaux d'urgence pendant les périodes de congés annuels obligatoires et les jours fériés payés, un employeur peut rappeler les salariés qui y consentent pour exécuter ces travaux; les salariés en cause seront alors payés au taux effectif majoré de 100%. L'employeur est tenu de faire rapport au comité paritaire.

En outre, dans le cas de réparation et d'entretien durant les congés annuels et les jours fériés payés, tout salarié qui accepte d'exécuter de tels travaux recevra une indemnité minimale égale à 40 heures de travail par semaine au taux effectif. La journée de travail ne devra cependant en aucun cas excéder 12 heures par jour.

En terminant, il est à noter que les dispositions de l'ordonnance No 12 de la commission du salaire minimum non remplacées par les dispositions du présent avis demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 1970 inclusivement.

MINISTÈRE DU TRAVAIL



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



Clément FORTIER, président.

### Merci...

à notre nombreuse clientèle de nous avoir accordé leur encouragement au cours de l'année qui se termine. A tous, clients et amis et leurs familles, nous souhaitons mille joies à Noël et

**SANTÉ, BONHEUR et PROSPERITÉ** pour l'ANNÉE '71  
**SHERBROOKE DRY WALL** Inc.

Finition de planches murales de gypse.

et **ACOUST-ISO INC.**

Division: Colombages d'acier -- Tuile acoustique -- Isolation

965, rue Panneton — Sherbrooke — 562-9144



Roger MARCEAU, vice-président.

## La gagnante du gros lot au concours Guillevin-La Tribune



Mme Claudette Dumas, de Weedon, est la gagnante du gros lot au concours organisé conjointement par la maison F. X. Guillevin et le journal La Tribune. Elle reçoit ici des mains de M. Normand Ainslie,

gérant de l'établissement, une partie du gros lot de \$1,000. Le tirage de la gagnante a été effectué en présence de représentants de La Tribune, de la maison Guillevin et de clients de l'établissement. (Photo La Tribune)



Photo prise lors de l'attribution d'automobile PINTO offerte par un groupe de marchands du bas de la rue King Ouest, dont les magasins sont situés entre le pont et la rue Wellington Nord. On remarque, de gauche à droite, MM. Yvon Boisvert, du magasin J. N. Boisvert & Fils; Henri Kouri, du magasin Kouri Ltée; M. Côté, du magasin Sherbrooke Textile Inc.; Lucien Nadeau, du magasin Au Bon Marché; Harry Prupas, du magasin Le Marché de Chaussures; Son Honneur le Maire Marc Bureau sortant le nom chanceux; Yves Fournier, du magasin Yves Fournier Sport; Jean-Paul Thibault, de la Pharmacie Centrale; Gontran Germain, du magasin J. L. Bonlangier Ltée; Renaud Scheib, du magasin Scheib Ent. Le gagnant est M. Guillemet Carrier, R.R. #2, Waterville, Qué. \*\*

# Augmentation possible de 15% des taxes

VICTORIEVILLE, (ML) — Le conseil de Victoriaville a adopté un budget de \$2,529,532 et annonce une augmentation de 15 pour cent des différentes taxes, hier soir.

Ces prévisions sont valables pour l'exercice du premier janvier au 31 décembre 1971. On s'est contenté de présenter les prévisions budgétaires à l'assemblée d'hier. Le taux de la taxe foncière et des différentes taxes, dont une nouvelle taxe dite "de service" seront connus lors de l'assemblée du 11 janvier.

Il est possible cependant de prévoir que la taxe foncière sera portée à \$1 du \$100 d'évaluation alors qu'elle était de \$0,95 lors du dernier exercice courant 12 mois. On se souvient en effet que le dernier budget présenté à Victoriaville était un mini-budget de 5 mois. Il couvrait la période du 1er août au 31 décembre en cours.

La principale augmentation de taxe à prévoir sera présentée sous forme de taxe de service. Il est à noter que cette taxe n'en remplacera aucune autre mais viendra s'ajouter au fardeau des contribuables. On a laissé entendre qu'elle pourrait être perçue suivant la

largeur (façade) des terrains. Fait à signaler, l'institution de cette taxe aura comme avantage de pouvoir imposer, au même titre les édifices publics habituellement classés dans les "non-imposables". On voyait donc, en ceci, un avantage à l'institution de la taxe de service plutôt qu'en l'augmentation de la taxe foncière.

### Augmentation

Le budget de 1971 par rapport à celui de l'exercice 1969-70 se terminant au premier août dernier est supérieur par près d'un demi million soit, \$2,119,763.31 en 1969 et \$2,529,532 aujourd'hui.

La principale augmentation en chiffre absolu se situe à l'item salaires où on a noté une augmentation de \$190,000 par rapport au dernier exercice.

Le service du commissariat industriel est celui qui a subi la plus forte augmentation, toutes proportions gardées. On a porté le budget de ce service de \$7,809.17 à \$35,000, soit une augmentation de 348 pour cent.

Le service de la protection incendie a également reçu une forte augmentation soit de l'ordre de 50 pour cent. Le budget

de ce service passera de \$35,991.60 à \$54,000 en 1971. Le secrétariat municipal doit profiter d'une augmentation de budget de 29 pour cent soit \$78,370 cette année comparativement à \$60,681 l'an dernier.

Le service de police bénéficiera d'un budget de \$329,311

en 1971 alors que son budget était de \$269,110.95 l'an dernier. L'augmentation dans ce cas-ci est de 22 pour cent. Le budget soit seulement 4 pour cent. Le budget 1971 sera de plus faible augmentation de \$168,804.

## Pompiers permanents... commissaire industriel... commission de Bien-être... un urbaniste...

VICTORIEVILLE, (ML) — Institution d'une commission municipale de Bien-être, engagement d'un diplômé en administration au service de la trésorerie, engagement de pompiers permanents, annulation de trois postes au service des loisirs et engagement d'un commissaire industriel ainsi que d'un urbaniste sont les principaux points à intervenir dans l'analyse des implications du nouveau budget, sur la vie économique et sociale de Victoriaville.

Le maire Denis St-Pierre s'est chargé, personnellement, au moment de la présentation des prévisions budgétaires, hier soir, de tracer les grandes lignes qui se dégagent des politiques dévoilées dans ce document.

### Administration générale

Au niveau de l'administration générale, le maire a expliqué l'augmentation du budget du fait que les bénéfices marginaux et les coûts d'assurances habituellement répartis à chaque service seront maintenant entièrement à la charge de ce service.

D'autre part, on a décidé à ce niveau que toutes les subventions habituellement versés aux organisations non directement reliées à l'administration municipale seront annulées. On songe entre autres aux campagnes des clubs sociaux et autres organismes charitatifs. Le maire a expliqué que l'on croyait injuste de verser un don au nom de la ville à ces oeuvres alors que les contribuables de Victoriaville sont déjà du nombre des donateurs.

### Secrétariat municipal

Le principal changement dans ce service sera la création d'un office municipal de Bien-être dont le budget sera de \$41,300. Ce service verra particulièrement au dépannage des nécessiteux et sera le pendant municipal aux politiques sociales des autres gouvernements.

### Trésorerie et voirie

Dans ces services, on retiendra les services d'un diplômé en administration qui devra revoir le fonctionnement du service de la trésorerie et un urbaniste chargé de préparer un plan directeur d'urbanisme pour Victoriaville.

On entend également demander l'intervention du ministère de la Voirie pour doter Victoriaville, comme toutes autres villes de son importance, de routes de ceintures convenables et nécessaires à son développement économique.

### Police et incendie

Au service de la police, on ne prévoit aucune modification majeure si ce n'est l'amélioration au niveau des structures. Du côté des incendies, on prévoit l'engagement de 3 pompiers à plein temps qui assureront un service de 24 heures en collaboration avec l'assistant chef. Ces 4 personnes travailleront à tour de rôle, sur des quarts.

Le maire St-Pierre a précisé que dans ce département il y a des lacunes depuis 20 ans. On a déjà recommandé à Victoriaville l'engagement de pompiers permanents mais la chose était impossible du point de vue administratif. Cette année "nous n'avions plus le choix", de dire M. St-Pierre, lequel l'on prévoyait des hausses de primes d'assurances si le système n'était amélioré.

### Loisirs

Au service des loisirs, on compte faire économiser les contribuables en confiant au directeur de la récréation le poste de coordonnateur des parcs et au directeur adjoint de ce service le poste de responsable des piscines. Deux postes de \$75 par semaine seront ainsi annulés, du point de vue comptabilité. De même, on n'a pas l'intention de réengager un travailleur social. De plus, on concentrera les activités à trois parcs principaux, Bois-Francis, de la Joie et de l'Amitié. Les jeunes seront transportés par autobus des autres parcs habituellement utilisés.

### Développement économique

Un commissaire industriel devra être engagé. A ce niveau, le conseil dit devoir "risquer". Le montant consacré à la promotion industrielle est un placement nécessaire et qui peut rapporter beaucoup pense-t-on. De plus, on a accordé un budget supplémentaire au service de l'évaluation et des permis car ce service devra préparer en 1971 un nouveau grand rôle d'évaluation.

QUALITE NETTOYEUR Bouchard LITEE VOITE A FOURRURES

Victoriaville, Tel.: 752-5565

217, LAURIER

LA TRIBUNE des bois francs

SHERBROOKE, MERCREDI, 23 DECEMBRE 1970

PAGE 5

752-9783 RENAULT 752-9783

LEMAY AUTO INC.

324, rue Laurier, VICTORIEVILLE

VICTORIEVILLE — Les activités aujourd'hui au Centre sportif Jean Béliveau: 11h.30 à 1h.30 CEGEP; 4h.30 à 5h.30 Atome; 5h.30 à 7 heures, Juvénile; 7heures, pratique des Tigres; 8h.30, CEGEP... Jeudi de 11h.30 à 1h.30, il y aura hockey pour le CEGEP et à compter de 5 heures on fermera les portes jusqu'à dimanche matin... en raison de Noël...

Me Gilles Boucher, notaire, vient de faire l'achat de l'édifice Trottier situé à l'intersection des rues Notre-Dame et Du-bord...

Les membres de la direction du club de Camping et de Caravaning Kanvicto désirent souhaiter le plus joyeux Noël ainsi qu'une excellente année à tous les membres de ce club...

Le curé de la paroisse St-Paul de Chester, le curé Boisvert, nous annonce la nomination au poste de marguilliers de...

## En quelques lignes

MM. Adélaïde Moreau et Gaëtan Gardner... Les marguilliers sortant étaient MM. Onil Tourigny et Gaston Allaire... Jacques Grenier, Nelson Allaire, Albert Poiré et Benoit Fréchette continuent leur mandat...

L'abbé Jean-Paul Flourant, vicaire substitut de la paroisse St-Christophe d'Arthabaska, nous annonce la nomination de marguilliers de MM. Gilles Piché et Lucien Martin... Jean Roy et Gérard Labbé étaient les marguilliers sortants... Henri Bernier, Paul-Henri Brochu, Claude Perron ainsi que Arthur Côté poursuivent leur mandat...

On se prépare activement pour la joute de hockey qui mettra aux prises les instructeurs et arbitres de l'organisation du hockey mineur de Victoriaville... Cette rencontre amicale organisée par M. Guy Blanchette aura lieu dimanche après-midi à compter de 2h.30.

On recommande le civisme aux amateurs de motoneiges qui doivent circuler dans certains quartiers résidentiels afin d'atteindre les limites de Victoriaville et pratiquer leur sport favori...

L'animateur radiophonique Claude Boisclair a annoncé, hier matin, que le policier Gilles Lantagne ne mènerait plus grand train à compter de ce jour... Il se serait acheté des bottines de feutre...

## Père Noël et Maman Noël

RICHMOND, (JC) — Le Père Noël a rendu visite aux enfants de Richmond, dimanche dernier. Après avoir paradé dans les rues de la ville, il s'est rendu à la salle de l'école Notre-Dame, où une foule de jeunes s'était rassemblée et l'attendait avec impatience.

Maman Noël, de la Fée des Etoiles, d'une douzaine de petits lutins, et était escorté par la garde d'honneur des Filles d'Isabelle. La salle était remplie et 1,250 cadeaux ont été distribués, chaque cadeau se composant d'une pomme, d'une orange et de bonbons. Ces cadeaux ont pu être offerts grâce à la générosité de plusieurs marchands et industries locales.

Lors de cette visite, le Père Noël était accompagné de

Jacques Bergeron Ltee

216 EST, NOTRE-DAME-C, P. 537

TEL: 752-4595

Tout pour le bureau

Nos meilleurs voeux de Joyeux NOEL, Bonne, Heureuse ANNEE à tous nos clients et amis!

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE PRINCEVILLE

Moulées — Epicerie — Quincaillerie

Louis-Arthur Bernier, prés.

Rodolphe Rochette, sec.-gérant.

Princeville — Tél.: 364-5219 — Qué.

## Un résident d'Asbestos indemne d'une collision avec un train!

WARWICK (ML) — Un homme d'Asbestos, M. Lucien Boisvert, a eu la chance de sa vie, hier matin, lorsqu'un convoi du Canadien National a heurté sa voiture, au passage à niveau situé dans les limites de Warwick.

La voiture a été presque entièrement démolie par l'impact. Heureusement, M. Bois-

vert qui voyageait seul s'en est tiré avec aucune égratignure. Des dommages mineurs ont été causés à la locomotive qui remorquait plusieurs wagons. Les dommages matériels se chiffrent à \$6,000 environ.

Ce sont les agents Jean-Paul Morin et Claude Bélieux du détachement de Victoriaville de la Sûreté du Québec qui ont

dressé le procès-verbal de cet accident.

Enfant égaré  
Une enfant de 3 ans seulement a été trouvée errant dans les rues de Victoriaville par la police municipale à 11 heures de l'avant midi. Ce n'est qu'à 3h.30 de l'après-midi que la mère de cette fillette a communiqué avec les policiers pour les

## Les motoneigistes invités à la prudence par le maire Fournier de Daveluyville

DAVELUYVILLE, (ML) — Le maire de Daveluyville, M. Hermann Fournier, et le conseil municipal demandent la collaboration de tous les propriétaires de motoneiges fin d'éviter les accidents regrettables qui pourraient se produire.

On insiste fortement auprès des nombreux amateurs de ce

sport pour que cessent les balades et courses à vive allure dans les rues de la municipalité. Cela constitue un grand danger d'accident et on se doit en tant que citoyen de protéger ses voisins.

Toutefois, il faut se rappeler que ces cas existent dans toutes les municipalités rurales de la

province de Québec et que Daveluyville a toujours voulu faire respecter l'ordre et donner la meilleure protection à ses concitoyens.

Une loi provinciale régie ces motoneiges et c'est la Sûreté du Québec qui a juridiction dans les municipalités rurales de faire respecter cette loi. On



BONSPIEL FRANÇOIS BOURGEOIS — M. Victor Paul, gagnant de la finale principale du bonspiel François Bourgeois reçoit son trophée des mains de M. Réal Boisvert, représentant du commanditaire, centre-gauche. MM. Roland Lavoie, à l'extrême gauche, gagnant de la consolation et Jim Rheault, représentant du club assistent à la présentation.

Princeville retarde la présentation du budget  
PRINCEVILLE (G.A.B.) — Une demande est adressée au ministère des affaires municipales par les édiles de Princeville afin d'obtenir un délai de un mois pour la présentation du budget de 1971. Ce budget devrait être soumis avant le 1er janvier mais le conseil municipal de Princeville ne pourra se conformer à cette règle cette année. La raison est que le rôle d'évaluation n'est pas en-

core déposé à l'hôtel de ville et qu'il est absolument nécessaire de connaître de façon précise la valeur des propriétés imposables pour établir le budget.

Refonte d'un règlement  
Un avis de motion a été donné pour qu'une refonte complète du règlement de l'aqueduc et des égouts soit approuvée lors d'une prochaine séance.

L'actualité dans la région de Princeville  
PLESSISVILLE, (GA) — Le président du Comité du partage de Plessisville, M. Raymond Gosselin, vient de recevoir une généreuse contribution de la part des parents et amis de la famille de M. et Mme Jacques Leclerc. Le jeune fils de M. et Mme Leclerc a été victime d'un tragique accident de la circulation ces jours derniers. M. Gosselin a accepté avec gratitude cette généreuse contribution qui était accompagnée de la lettre suivante:  
M. Raymond Gosselin, président du Comité du partage de Plessisville.  
A l'occasion du décès accidentel de notre fils Pierre, mon épouse et moi avons exprimé le vœux que des dons en argent soient dirigés au Noël du Pauvre à la place de tribut floraux. Je sais que plusieurs des personnes qui étaient au courant de ce vœux ont déjà fait parvenir leurs offrandes au Comité du partage. Cependant, je m'empresse de vous expé-

## Honneurs à l'équipe de Léon Provencher

VICTORIEVILLE, (JR) — L'équipe de Léon Provencher a remporté le bonspiel Melchers organisé au club de curling Laurier. Les membres de ce quatuor étaient Léon Provencher, Guy Lessard, Yvon Poudrier et Jocelyne Dubois. Le gagnant du consolation fut Roland Lavoie, Jeanne Camiré, Paul Ramsay et Lise Poudrier. Un grand total de 16 équipes participaient à cette compétition.

Deux autres bonspisels se terminaient en fin de semaine dernière. Le quatuor Victor Paul, Jacques Beaulac, Raymond Carbonneau et Charline Labrecque a remporté le bonspiel François Bourgeois tandis que Ena Roy, Jacqueline Labbé, Roch Labrecque et Monique St-Cyr sortaient vainqueurs du bonspiel bouquets et dindes. Les gagnants du consolation ont été Ben Mathieu, Armand Fortier, Jacques Poitras et Nicole St-Cyr pour le bonspiel François Bourgeois et Roland Lavoie, Thérèse Deschênes, Jean Vézina et Huguette Houle. Pour le bonspiel bouquets et dindes.

Une grande soirée marquait la clôture de ces trois bonspisels et il faut dire que plus de 150 personnes assistaient à cette soirée spéciale.

## Le député Fortin informe les électeurs du comté

VICTORIEVILLE, (ML) — Dans une circulaire distribuée à ses supporters du comté de Lotbinière, le député André Fortin mentionne avoir dénoncé la politique du gouvernement Trudeau concernant le chômage et avoir proposé la politique du "Credat social" pour sauver le pays de la déchéance.

L'intervention du député Fortin, en Chambre, était accompagnée d'une motion de blâme à l'endroit du gouvernement Trudeau qui "n'a pas su utiliser les talents des jeunes de 16 à 24 ans correctement". Cette proposition n'a pas été acceptée. La même missive indique la solution proposée par le Ralliement chrétien et invite aux commentaires.

Le député Fortin réclame du gouvernement dans son intervention: "Facteur de salaires aux étudiants; une révision de la politique d'investissement en cessant de s'en servir comme d'un instrument de patronnage; que l'on cesse de gaspiller par l'inaction nos richesses naturelles; et que le gouvernement traite sur un pied d'égalité l'étudiant et le père de famille.

## Hommages à l'abbé Lemaire

VICTORIEVILLE, (JR) — Ces jours derniers avaient lieu l'assemblée mensuelle du cercle des Filles d'Isabelle de la paroisse Ste-Victoire sous la présidence de la régente, Mme Huguette Beauchesne. L'au-mônier du cercle, le curé Rosaire Lemaire, était également présent. On en profita pour souligner les temps des fêtes et rendre hommage à l'abbé Lemaire, à la regente Huguette Beauchesne, au député de district

## Dans la nouvelle ligue inter-paroissiale

WARWICK, (JR) — Les Frontenac de Tingit ont triomphé des Rangers de St-Vallière lors du match inaugural de la nouvelle ligue de hockey inter-paroissiale des Bois-Francis présidé par M. René Provencher, Serge Charette, Pierre Flourant et Jocelyn Picard ont marqué les buts des vainqueurs tandis qu'Yvon Leblanc marquait l'unique but des perdants.

Dans le second match à l'affiche, le club de St-Norbort a subi une humiliante défaite par le pointage de 7-1 aux mains du club St-Albert.

André Blanchette avec 4 buts, Yvon Rhéault avec 2 et Michel Blanchette avec un but ont marqué les points des vainqueurs alors que Jean Boisvert était le blanchissable au club St-Norbort. Dans le dernier match de la journée de dimanche à l'aréna de Warwick, les clubs Warwick et Arthabaska ont fait match nul 7-7. Marcel Lemieux avec 4 buts, Réal Lemieux, Marcel Constant et Jean-Marc Tourigny ont marqué les buts du Arthabaska tandis que René Noël avec 3 buts, Yvon Paré, Michel Bergeron, Réal Leblanc et Roland Lambert faisaient de même pour le club Warwick.



PERE NOEL RICHELIEU — C'est lundi soir dernier qu'avait lieu le souper annuel de Noël pour les enfants du club Richelieu de Victoriaville. La photo nous fait voir le Père Noël remettant des présents à la jeune Lise Morissette et au jeune Claude Pinard Junior. (Photo La Tribune, Victoriaville)

**Votre Jour CHANCEUX...**  
pourquoi pas aujourd'hui?  
Vous pouvez être gagnant  
en consultant nos pages  
D'ANNONCES CLASSEES

Confection  
Mercerie  
Chaussures  
Vêtements sport  
**Racoul  
Saucier**  
Place St-Dominique  
Victoriaville, Qué.

## La générosité de la période des Fêtes gagne la région

### Cinq Père Noël à la fois et des tonnes de bonbons

**EAST ANGUS, (GP)** — Dimanche était une journée de fête pour les enfants d'East Angus. A deux heures des centaines d'enfants se sont rendus dans la cour du couvent en vue de rencontrer non seulement un, mais bien cinq Pères Noël qui ont distribué quelque 1.140 sacs de bonbons. Cette fête était organisée par les Chevaliers du Conseil 2649, d'East Angus dont M. Noël Morin est le Grand chevalier. Après la distribution à East Angus, quatre des Pères Noël se sont rendus à St-Adolphe et Bishop-ton afin de distribuer des sacs de bonbons aux enfants de ces endroits où ils ont été reçus avec une amabilité remarquable de la part des adultes et des enfants.

**Domaine de la Sapinière**

Entre temps, le cinquième Père Noël est allé avec quelques membres du Conseil semer un peu de joie dans les coeurs des pensionnaires du Domaine de la Sapinière, en leur donnant un cadeau-souvenir pour chaque chambre et des friandises à chacun des pensionnaires. La réception était rehaussée de la présence du président du Domaine: le Dr Oscar Guérette et son épouse ainsi que plusieurs dignitaires. Après la distribution des friandises, le Grand chevalier y alla par un chant de Noël et tous se sont bien amusés le reste de l'après-midi.

**Soirée**  
La journée se termina par

une grande danse à la salle de l'école Labrecque, où un bon nombre de Chevaliers venant de Disraeli, Marbléton, Weedon, St-Adolphe, Bishop-ton, St-Gérard se sont joints à ceux d'East Angus en vue de fraterniser et s'amuser. Les maires de St-Gérard et St-Adolphe: MM. Valdir Marcoux et Pierre Perreault ont rehaussé cette fête de leur présence. Le Trio Paul a fait les frais de la musique.

### Même les Janettes

**BROMPTONVILLE, (GB)** — La Compagnie de Janettes de la paroisse Ste-Praxède de la municipalité de Bromptonville a organisé un échange de cadeaux à l'occasion de Noël, qui a eu lieu dimanche matin au local de cette compagnie.

Cette initiative a débuté par un goûter préparé par les Janettes, suivi d'un tirage de cadeaux que la direction avait mis en oeuvre.

A la suite, un échange de cadeaux entre les jeunes filles a donné suite aux activités de cette journée. Ce mouvement comprenant de nombreuses fillettes, est sous la responsabilité de la cheftaine, Mlle Denise Beaudette, et de l'assistante-cheftaine, Mlle Francine Foucault. Ces dernières se sont dites très satisfaites du succès obtenu, et du travail accompli par leurs membres pour faire une réussite de cette journée.

Des jeux collectifs et des chants, ont clôturé en gaité cette activité du temps des fêtes.



**LES PENSIONNAIRES** du Domaine de la Sapinière ont été favorisés par l'un des cinq Pères Noël qui se sont baladés à East Angus dimanche en vue de faire des heureux. Cette belle surprise était l'initiative des Chevaliers de Colomb du Conseil 2649 d'East Angus.

(Photo La Tribune, par Mme G. Pomerleau)

### Père Noël et Maman Noël

**RICHMOND, (JC)** — Le Père Noël a rendu visite aux enfants de Richmond, dimanche dernier. Après avoir paradé dans les rues de la ville, il s'est rendu à la salle de l'école Notre-Dame, où une foule de jeunes s'était assemblée et l'attendait avec impatience. Lors de cette visite, le Père Noël était accompagné de Maman Noël, de la Fée des Etoiles, d'une douzaine de petits lutins, et était escorté par la garde d'honneur des Filles d'Isabelle. La salle était remplie et 1.250 cadeaux ont été distribués, chaque cadeau se composant d'une pomme, d'une orange et de bonbons. Ces cadeaux ont pu être offerts grâce à la générosité de plusieurs marchands et industriels locaux.

Un orchestre, dirigé par M. C. Gagnon, jouait de la musique pendant la distribution des cadeaux. Mentionnons que cette visite a été organisée par les Che-

### Marque de charité envers les malades

**WINDSOR, (MC)** — Les malades de l'hôpital St-Louis de Windsor ont reçu en fin de semaine un double témoignage de l'amour et de la fraternité humaine, en marge de la fête de Noël.

Les Dames Auxiliaires de cette institution ont offerts aux personnes retenues par la ma-

ladie des présents personnels en plus de penser à eux en tant qu'antité en leur offrant un stéréo. Environ cent vingt personnes se sont donné rendez-vous dimanche à l'hôpital St-Louis embaumé d'une atmosphère de fraternité et de gaieté rehaussée par les chants de la chorale St-Philippe.

Il faut rendre hommage à l'initiative des dames Auxiliaires et aux employés. Le Noël 1970 restera lui aussi gravé dans leur mémoire.

### ... et la musique

**BROMPTONVILLE, (GB)** — C'est à la salle paroissiale de l'église Ste-Praxède de Bromptonville, que le professeur de musique, Mme Huguette Beauregard recevait récemment ses soixante élèves qui étudient le piano, l'orgue, ou le chant.

Cette rencontre avait pour but de se réunir à l'occasion de la période des fêtes. Tous les élèves ayant pris part à cette fête, ont participé joyeusement. Un buffet à la façon traditionnelle a été servi aux participants, et des jeux organisés par les frères Jean-Louis Bonin s.c. et Raymond Beunoyer s.c., ont su amuser l'ensemble. Des prix ont été offerts aux gagnants de ces activités.

**Travail**

Le professeur, Mme Beauregard nous a communiqué ses impressions relativement au travail de ses élèves en ces termes: "Le groupe travaille très fort. Quelques-unes termineront l'année avec des diplômes décernés par l'Académie de musique de Québec. Tous les élèves, comme par les années passées, participeront au grand récital que je prépare déjà minutieusement afin d'obtenir un grand succès".



Mme Beauregard, le Frère Jean-Louis Bonin, s.c., ainsi qu'une élève de Mme Beauregard, professeur de musique.

(Photo La Tribune, par Gilles Boutin)

### En quelques lignes

**LAC-MEGANTIC, (GD)** — L'agent Jacques Forget, du détachement local de la Sûreté du Québec, ne savait plus où donner de la tête hier matin et on aurait eu mauvaise grâce de l'en blâmer... à peine arrivait-il sur les lieux d'un accident survenu à La Guadeloupe qu'un accrochage se produisait aux limites de Frontenac, à environ cinq milles de Stornoway... et ce n'était pas tout: au même instant, un autre accrochage était signalé à Ste-Cécile et un hold-up était commis à Courcelles... on n'a plus à se demander pourquoi il n'affiche pas le tour de taille impressionnant de son collègue Réal Côté...

**Pour Laval Fortier Jr.** il n'existe pas de température assez rude pour le priver des plaisirs d'une baignade... le malheur, c'est que Laval ne choisit pas toujours avec discernement l'endroit de sa plongée... aussi, lorsque, par inadvertance, il s'est aventuré sur la surface de la piscine de M. Emile Jacques, c'est le panneau arrière de la camionnette de livraison qu'il conduisait qui a souffert le plus...

Le caporal Gilles Carrier, sous-officier en charge du détachement local de la Sûreté du Québec, était lundi soir le conférencier invité au souper du club Optimiste... le caporal Carrier a entretenu ses auditeurs de la sécurité à bord des motoneiges... les épouses des membres du club étaient présentes à ce souper servi aux salles du motel Panorama...

**Carol Poulin** y est allé de trois buts pour conduire le St-Sébastien à une victoire de 4-0 sur Scotstown dans une joute régulière de la ligue régionale Midget... depuis qu'il a été "promu" chez les Midgets, Carol qui évoluait l'an dernier dans le circuit Juvénile trouve avec régularité le fond des filets...

L'audition de la plupart des causes qui devaient être entendues lundi en Cour des sessions de la Paix a été reportée au 8 janvier... effectivement, le juge Léonce Côté qui présidait le tribunal n'a rendu sentence que dans deux causes mineures relevant du Code Criminel...

Une chanson fort populaire en ce temps de l'année raconte que le bon Père Noël a pris un coup... un de nos bons amis de St-Ludger, Sylva Audet, qui personnifiait lundi le Père Noël dans cette localité a semble-t-il, pris la chanson à son compte... il aurait sans doute été mieux avisé de partager son carburant avec le cheval qui traînait sa carriole car celui-ci a été incapable de gravir la côte du village avec son changement et il a fallu que deux motoneiges s'attellent au berlot pour que saint Nicolas et sa cargaison arrivent à bon port... Sylva nous confiait hier matin qu'il avait passablement mal aux chevilles et nous comprenons ses émotions!...

Les Lions de Lac-Mégantic occupent le premier rang du circuit régional Juvénile avec 11 points, soit un de plus que St-Jean-Vianney et trois de plus que Lambton... St-Samuel a jusqu'ici amassé six points au classement contre cinq pour La Guadeloupe...

Le lac Mégantic est à présent presque complètement pris par les glaces... il faudra cependant attendre encore quelques jours avant de s'aventurer sur sa surface en motoneige car la couche de glace qui le recouvre n'est pas tellement épaisse...

Deux automobiles ont subi des dommages estimés à \$400 dans un accident survenu non loin de l'intersection Laval-Laviolette... un véhicule conduit par Mme Rosaire Côté, de Lac-Mégantic, est allé donner, à cause de l'état glissant de la chaussée, contre la voiture stationnée de M. Marius Rodrigue, également de Lac-Mégantic...

Un accrochage survenu en face du motel Costello, à La Guadeloupe, a causé des dommages estimés à \$800 aux automobiles de MM. Germain Paré, de La Guadeloupe, et Camille Beaudry, de St-Evariste... personne n'a été blessé...

Une automobile conduite par M. l'abbé Gaëtan Leblond, de Sherbrooke, a frappé l'arrière d'une voiture conduite par M. Roméo Boulanger, de Stornoway... les dommages s'élevaient à environ \$1.200... personne n'a été blessé... l'accident est survenu sur la route 28, dans la courbe que l'on appelle dans la région "l'équerre de Lingwick"...

On déplore à Lac-Mégantic le décès de Mme Adélaïde Blais... la défunte qui était âgée de 75 ans était la mère de MM. Jean-Marie et Paul-Emile Blais, de Lac-Mégantic, de M. Hector Blais, de Lewiston, Me. et de Mme Philippe Bureau, de Québec, épouse du sous-ministre québécois de la Voirie...

Enfin, à Nantes, c'est la perte de Mme Thomas Poulin, que l'on déplore... la défunte était âgée de 80 ans...

### East Angus en bref

**EAST ANGUS, (GP)** — Le Campus d'East Angus s'est formé un conseil étudiant et Mlle Sylvia Rossi en a été élue présidente. La secrétaire est Mlle Hélène Prince, de La Patrie et le vice-président est M. Roger Girard, de Weedon. Les conseillers sont les représentants de chaque école.

Mlle Mary Palmer a été mandatée par Mgr l'Archevêque pour porter la communion aux malades à domicile le dimanche.

Le tirage qui avait été annoncé par le Centre d'Accueil Inc. d'East Angus, pour Noël et qui a été tiré a été gagné par M. Luc Gosselin, marchand. Le numéro gagnant était (371894).

La "BELLE" Yvonne a obtenu de sa soeur secrète ce qu'elle désirait; soit: un cadeau en bois lors du dépeuillement de l'arbre de Noël, de l'association dont elle fait partie. Bravo "Yvonne".

L'AFEAS et le Mouvement des Femmes chrétiennes ont tenu leur assemblée des fêtes où il eût échange de cadeaux et soirée récréative avec chant, musique, suivis d'un goûter.

Les cinq pères Noël qui ont distribué des bonbons aux enfants dimanche après-midi étaient personnifiés par Jean-Claude Savard, Pierre Tremblay, Jacques Rousseau, André Roy et René Viger.

Jean-Guy portait la cravate du gros Ben et le manteau de L. Hallé lors de la soirée organisée par les Chevaliers de Colomb d'East Angus. Lorsque le gros Ben posa devant le photographe, il a dû emprunter la cravate de Charles...



**LES CHEVALIERS DE COLOMB** du conseil 2649 d'East Angus tenaient leur soirée mixte dimanche soir, alors qu'ils recevaient des frères chevaliers de plusieurs villes environnantes. Dans l'ordre: MM. Benoit Roy, organisateur de cette soirée, M. Noël Morin, Grand Chevalier et Jean-Guy Groleau, intendan du Conseil d'East Angus.

(Photo La Tribune, par Mme G. Pomerleau)

Radio — Stéréo  
couleur — Blanc & noir  
Travail et pièces garantis.  
Estimation gratuite 832-3108  
**BRAULT ELECTRONIQUE ENR.**  
224, Bilodeau — East Angus

### Soirée sociale donnée par la ville pour les responsables de diverses activités

**BROMPTONVILLE, (Par Gilles Boutin)** — Une réception civique, annuelle, s'est tenue à la salle de l'hôtel de ville de la municipalité de Bromptonville.

Cette initiative fut commentée et présentée par le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Aimé Benoit. Ce dernier a procédé par la suite, aux présentations des personnes in-

activités sociales, éducatives, religieuses et municipales de Bromptonville.

Outre M. Benoit, l'on remarquait le député fédéral du comté de Richmond, M. Lionel Beaudoin, le frère provincial des Frères du Sacré-Coeur, frère Armand Barabé, le curé du Foyer de Bromptonville Inc., Mgr Moisan, le président de la

commission scolaire locale, M. Victor Meunier, le curé de la paroisse Ste-Praxède, M. l'abbé Florent Cabana, le président du Foyer de Bromptonville, M. Arthur St-Pierre, le pro-maire du canton de Bromptonville, M. Léo Robitaille, le président du Comité des Loisirs, M. Claude Laitress, ainsi que les directeurs de cet organisme, et le maire de Bromptonville, M. Dorilas Gagnon, de même que les échevins.

Le maire, M. Gagnon a offert ses félicitations à Mgr Moisan et aux Soeurs directrices du Foyer de Bromptonville; pour leur magnifique travail. M. le maire Gagnon s'est entretenu, par la suite avec les participants sur le risque de pollution qui menace les eaux du Lac Montjoie (Lac où cette localité puise son eau potable). Il a annoncé à la suite de cet entretien, qu'une décision prochaine devra être prise concernant les eaux de ce lac. Le maire de Bromptonville a ensuite énuméré les travaux et leurs coûts, qui furent effectués par la ville pour un plus grand service du public. C'est en exprimant son regret de n'avoir pu faire une telle réparation l'année dernière, tout en souhaitant ses meilleurs vœux à tous.

Après ce discours de M. le maire Gagnon, le maître de cérémonie, M. Aimé Benoit a énuméré les chiffres des dépenses et dettes de la localité.



La municipalité de Bromptonville soulignait récemment les efforts déployés par les différents responsables des activités sociales, religieuses, éducatives et municipales. Dans l'ordre habituel, le maire Dorilas Gagnon, de Bromptonville, le député fédéral de Richmond, M. Lionel Beaudoin et le président de la commission scolaire M. Victor Meunier.

(Photo La Tribune, par Gilles Boutin)

### Dans la ligue Inter-Cité

## Deux victoires de Richmond contre Asbestos

**RICHMOND, (JC)** — Au hockey mineur, Richmond a remporté deux victoires dimanche dernier dans la catégorie Pee-Wee et Midget alors qu'il visitait Asbestos.

Le Pee-Wee de Richmond a remporté sa 2e victoire de la saison au compte de 3-1. Trois compteurs différents ont marqué: André Roy a obtenu un but, deux passes, Guy Marchand et Mario Plante un but, une assistance chacun. La troisième période a été profitable aux locaux. Guy Marchand brisant l'égalité sur un retour de lancer de Roy ensuite Mario Plante compléta le pointage en acceptant une passe d'André Roy avec moins de cinq minutes à faire dans la partie. Le gardien Pierre Huard a eu fort à faire au cours des deux premières périodes et c'est grâce à sa belle tenue devant les filets que son équipe a pu se mériter sa 2e victoire de la saison.

**Midget**

C'est par le pointage de 3-1 que le Midget de Richmond a battu celui d'Asbestos dans la quatrième joute du programme. Claude Lemieux a marqué assisté de Jacques Dubois, puis Dubois a compté sur une belle passe de Lemieux. Asbestos a rétréci la marque à un seul but en troisième, mais Russell

Arnott a déjoué les calculs de l'adversaire en enlevant la rondelle dans la zone ennemie pour se diriger seul au but et compter le point d'assurance. Par cette victoire Richmond reprend la première position de la ligue Midget.

**Mosquito**

La première joute s'est soldée par une défaite des Mosquitos au compte de 4-1. Le but du Richmond qui égalisait les

chances à 6:09 de la deuxième période a été compté par Jimmy Chamberlin sur des passes de Waterhouse et Boisvert. Le compte était 2-1 à 10 minutes de la troisième période mais deux buts rapides ont enlevé toute chance de rattrapement.

**Bantam**

Dans la division Bantam, Asbestos a remporté une victoire de 4-1 sur Richmond. L'unique compte fut Jean Fontaine. A la toute fin de la par-

tie l'instructeur fut chassé du match par l'arbitre, ce dernier l'accusant d'avoir dirigé des paroles injurieuses à son endroit.

Les équipes de Richmond rencontreront Princeville samedi le 26 décembre à compter de 1 heure à l'aréna de Richmond. Cette joute devait se jouer à Victoriaville mais la patinoire n'étant pas disponible elle sera disputée à l'aréna local.



Les quatre artisans de la victoire des "Pee-Wee": de gauche à droite on reconnaît Mario Plante, auteur d'un but et d'une passe, Pierre Huard le gardien de but, Guy Marchand qui a compté un but et fourni une passe ainsi que André Roy qui a obtenu un but et deux passes.

# Soirée mouvementée au sujet des soumissions d'assurances

ROCK ISLAND, (MD) — Les autorités de la ville de Rock Island qui se sont réunies en assemblée spéciale et publique lundi soir ont eu une soirée assez mouvementée en ce qui a trait à des soumissions reçues pour les assurances des véhicules de la ville et de la responsabilité publique. Deux soumissions avaient été reçues par la ville et il y a plus de 12 jours. Il s'agissait d'une soumission venant de M. Paul Teller, de Rock Island et de la firme Campbell et Bellam, de Beebe.

Lors d'une assemblée spéciale qui s'est déroulée lundi le 14 décembre les autorités municipales ont étudiées les soumissions pour décider en dernier lieu de tenir une autre assemblée spéciale afin d'en savoir plus sur des questions d'assurances. Lors de cette assemblée les soumissions étaient

de l'ordre de \$1.418 pour Campbell & Bellam et \$1.110 pour M. Paul Teller. Lors de l'assemblée spéciale de lundi soir les autorités municipales de Rock Island au grand complet ont posées des questions aux deux agents d'assurances M. Paul Teller et M. Gary Carruthers. Selon les questions échangées entre les autorités municipales et les agents d'assurance il semble qu'un malentendu avait eu lieu au sujet du nombre de tracteur impliqués dans la police. C'est pour cette raison et à la suite d'un changement que M. Carruthers a présenté une autre soumission verbale au montant de \$1.082.

Les autorités de la ville ont acceptées cette nouvelle soumission (la plus basse) après avoir échangées de nombreux commentaires. C'est l'échevin M. Edgar Hill qui a proposé cet-

te soumission (celle de Campbell & Bellam) en précisant que cette compagnie avait une partie des affaires de la ville depuis deux ans. Le maire Girard s'est soulevé contre cette prise de position du conseil prétextant que ce n'était pas juste de charger le montant d'une soumission. Un autre échevin M. Gérard Surprenant a mentionné qu'il semblait possible qu'une personne ait avertie les soumissionnaires.

L'échevin Robert "Bob" Alger a précisé que les propriétaires de la firme de Campbell & Bellam étaient des payeurs de taxes résidents, ce qui n'est pas le cas pour M. Teller.

Le maire a terminé son témoignage favorisant l'agent Teller en précisant que c'était grâce à M. Teller que la ville sauvait plus de \$300. Les autres échevins ont tous votés pour la proposition de M. Hill.

## Budget d'austérité

# Hausse des taxes à Magog

MAGOG, (CT) — Le budget municipal de la cité de Magog, qui s'en veut un d'austérité, selon l'expression du président de la Commission des finances, M. Jean-Guy St-Roch, a été adopté au cours d'une séance spéciale du conseil, lundi soir, et prévoit une augmentation des taxes, portant le million d'un dollar et demi qu'il était à \$1.70 du cent dollars d'évaluation, ce qui constitue un accroissement de l'ordre de 20 sous du cent dollars d'évaluation.

### Section générale

Les revenus anticipés à la section générale se chiffrent par \$1.500.052 tandis que les dépenses se situent au niveau de \$1.461.510,73, laissant prévoir un surplus à cet item de l'administration, de l'ordre de \$38.541,27.

### Aqueduc et égouts

Au niveau de la section "a-

queduc et égouts", on prévoit des revenus de \$188.800 et à son opposé, des dépenses de \$168.300, entrevoyant encore ici, un surplus de \$20.500.

### Electricité

C'est à l'item, "électricité" qu'un déficit de l'ordre de \$39.000 est à prévoir, en considérant les prévisions de revenus que l'on estime à \$770.149 contre des dépenses anticipées de \$829.149.

### Fonds industriel

Aux item précités de l'administration, s'ajoute cette année celui du fonds industriel qui s'équilibre par des revenus prévus de \$37.800 contre des dépenses du même ordre.

Afin d'éclaircir toute la portée du nouveau budget adopté lundi soir dernier, par les autorités de la cité de Magog, nous

publierons en deux tranches, les principaux points susceptibles de retenir l'attention des contribuables magogois.

### Le maire

S. H. le maire M. Maurice Thérault a témoigné de sa réticence à s'enliser dans la voie d'une augmentation du taux de la taxe, joignant à son argumentation, la stratégie suivie par la cité de Sherbrooke qui a inscrit, à l'item des revenus, une somme de deux millions devant être recueillie des autorités gouvernementales. Il a opté pour cette solution pour contrebalancer les articles 479 et 540 du code des cités et villes qui stipulent, à l'intérieur du bill 285, que les budgets des municipalités doivent présenter des budgets équilibrés et ce, par le truchement de deux solutions possibles dont 1—Consolider le déficit accumulé avec le déficit anticipé pour 1970 et faire un règlement d'emprunt pour l'éliminer ou encore: 2—Ajouter le déficit de 1970 aux déficits accumulés des années antérieures et l'éliminer également sur une période ne devant pas excéder cinq ans, commençant avec l'année 1971; c'est à cette dernière solution que les autorités municipales se sont rangées.

### Objections

S'objectant à la hausse des taxes, M. Thérault a déclaré: "Si on touche à la base de la taxation, on encourage les gens à aller se construire ailleurs; pour qu'une ville se développe normalement, il faut de toute nécessité, exercer de fortes pressions sur les autorités gouvernementales en vue d'obtenir des octrois" a-t-il explicité. Il a poursuivi en disant que les gens de Magog étaient des contribuables à part entière, tout comme celles des autres villes et que, si des actes statutaires, dont on parle depuis nombre d'an-

nées, doivent exister, ils doivent également être mis à la disposition de la cité de Magog, au même titre que les autres villes de la province, et que, par ailleurs, s'ils doivent être éliminés, qu'on les élimine à travers la province afin de nous permettre de savoir où on s'en va", de terminer le premier magistrat, étant en cela, appuyé par l'échevin Gérard Pagé qui a abondé dans le même sens et qui, quoi qu'ayant voté en faveur de l'augmentation des taxes, a manifesté une certaine réticence vis-à-vis cette nouvelle mesure.

## Nouvelles brèves

ROCK ISLAND, (MD) — Les Cercles de Fermiers de Rock Island et Stanstead ont tenu dimanche soir leur réunion de Noël. A Stanstead près d'une soixantaine de fermiers et d'hommes ont assisté à un souper et à un dépeuplement d'arbre de Noël. L'abbé Roland Mainguay, curé de cette paroisse a fait rire le groupe lorsqu'il a tenté la dure épreuve de parler avec des biscuits soda dans la bouche. Y paraît que s'est assez difficile.

A Rock Island une cinquantaine de personnes se sont groupées au sous-sol de l'église Notre-Dame de la Merci pour célébrer ce même événement. Le président de la Chambre de commerce (même après une dure après-midi) était de la partie. Ce dernier n'a pas encore, aux dernières nouvelles construit une crèche pour son arbre de Noël. Cependant les matériaux ont été achetés...

M. Roger Roy, président de l'Union régionale des Caisses Populaires du diocèse de Sherbrooke, subit ces temps-ci les sarcasmes de ses clients... la raison c'est que les calendriers qu'il remet son tous unilingues anglais... C'est une erreur de l'imprimerie a-t-il tenu à préciser...

La commission du bilinguisme et du biculturalisme étudiera vraisemblablement cette question...

Les Bantam et les Midget de l'école des Pères Servites de Ayer's Cliff ont perdu deux joutes aux mains des Bantam et des Midget de Beebe par des pointages respectifs de 2 à 1 et de 6 à 2...

Même si ce n'était que des joutes hors-concours, le président de l'Association du hockey mineur de Beebe M. Jean-Louis Paquin a maintenu qu'il en serait de même durant la saison...

La joute hors-concours mettant aux prises l'équipe des "Old Timers" et le midget de Stanstead a été remportée par ces derniers 8 à 6. L'offensive des Midgets a été dirigée par Alain Lévesque avec un tour du chapeau et par Yvon Gaudreau avec 2 buts.

Après trois parties, les midgets ont gagné une fois et annulé une fois. Pas si mal pour des jeunes contre des anciens pro...

Le trésorier de la Chambre de commerce, M. Wilbrod Duchesneau de Beebe, se console (à la suite de son accident: résultat: une jambe cassée), puisqu'il a souligné lui-même que cet accident était survenu à d'autres grands joueurs comme Serge Savard...

L'échevin M. Albert Simoneau a révélé que l'économie réalisée sur l'assurance (plus de \$300) des véhicules de cette ville pour l'année 1971 permettra sans aucun doute d'offrir des soupers régulièrement aux échevins de cette ville... en plus de payer le souper conjoint avec les autorités municipales de Stanstead qui aura lieu au Motel Impérial de Stanstead... On se souvient que les échevins de Stanstead par mesure d'austérité paieront de leur gousset ce souper...

## Pierre Salois en tête des pointeurs chez les Moustiques

COATICOOK (RR) — Le Langlais Sport mène le bal de la Ligue Moustique du hockey mineur de Coaticook avec 11 points au classement. Il est talonné par les Lions qui ont 11 points également avec une joute de plus disputée.		Jean Riendeau (Lions) 7 3 10	
Chez les compteurs, Pierre Salois du Langlais est confortablement installé en première position avec un total de 22 points dont 17 francs buts. Le total des points produits de son équipe s'élève à 25. <td colspan="2">Hubert Duchesneau (Lefebvre) 6 3 9</td>		Hubert Duchesneau (Lefebvre) 6 3 9	
Chez les gardiens, Daniel Roy a conservé une moyenne de 2,00, Richard Bilodeau, des Lions 2,05, Michel Paquette, des Chevaliers 2,43, André Pivin, du Lefebvre 2,43 et Jean-Pierre Dupuis, de l'Amicale 2,34. <td colspan="2">André Boivin (Chevaliers) 3 4 7</td>		André Boivin (Chevaliers) 3 4 7	
		Benoît Guay (Chevaliers) 5 2 7	
		Richard Gagné (Lions) 2 5 7	
		Daniel Pivin (Lefebvre) 3 3 5	
		Luc Tremblay (Chevalier) 5 0 5	
		Jocelyn Salois (Langlais) 1 4 5	
		Daniel Paquette (Lions) 1 3 4	
		Serge Fournier (Lions) 1 2 3	
		Gilbert Audet (Lefebvre) 1 2 3	
		Christian Gosselin (Amicale) 1 1 2	

Compteurs	B A Pts		Classement			
	B	A	J	G	P	N Pts
Pierre Salois (Langlais)	17	5	22	7	4	0 3 11
Pierre Marcoux (Lions)	13	1	14	8	5	2 1 11
Pierre Grenier (Langlais)	5	7	12	6	1	3 2 4
				6	0	3 3 3
				7	0	4 3 3

## East Angus en bref

EAST ANGUS, (GP) — Le Campus d'East Angus s'est formé un conseil étudiant et Mlle Sylvia Rossi en a été élue présidente. La secrétaire est Mlle Hélène Prince, de La Patrie et le vice-président est M. Roger Girard, de Weedon. Les conseillers sont les représentants de chaque école.

Mlle Mary Palmer a été mandatée par Mgr l'Archevêque pour porter la communion aux malades à domicile le dimanche.

Le tirage qui avait été annoncé par le Centre d'Accueil Inc. d'East Angus, pour Noël et qui a été tiré a été gagné par M. Luc Gosselin, marchand. Le numéro gagnant était (371894).

La "BELLE" Yvonne a obtenu de sa soeur secrète ce qu'elle désirait; soit: un cadeau en bois lors du dépeuplement de l'arbre de Noël, de l'association dont elle fait partie. Bravo "Yvonne".

L'AFEAS et le Mouvement des Femmes chrétiennes ont tenu leur assemblée des fêtes où il eût échange de cadeaux et soirée récréative avec chant, musique, suivis d'un goûter.

Les cinq pères Noël qui ont distribué des bonbons aux enfants dimanche après-midi étaient personnifiés par Jean-Clau de Savard, Pierre Tremblay, Jacques Rousseau, André Roy et René Viger.

Jean-Guy portait la cravate du gros Ben et le manteau de L. Hallé lors de la soirée organisée par les Chevaliers de Colomb d'East Angus. Lorsque le gros Ben posa devant le photographe, il a dû emprunter la cravate de Charles...

## LA TRIBUNE

## de magog, coaticook, stanstead, lennoxville

SHERBROOKE, MERCREDI, 23 DECEMBRE 1970

PAGE 5

MAGOG, (CT) — Bravo aux préposés à l'entretien des rues de la Cité de Magog qui ont vraiment démontré une grande efficacité à l'enlèvement de la neige qui s'est abattue dans la région au cours de la dernière fin de semaine. Tout a été mis en oeuvre pour assurer une circulation normale dans la quasi totalité des rues de la cité. Il en est de même pour la plupart des trottoirs. Magog pourrait sûrement être citée en exemple dans la plupart des villes des Cantons de l'Est, à l'heure actuelle.

L'Harmonie Notre-Dame qui a donné un concert, en la salle paroissiale St-Patrice, s'est vraiment surpassée dans une variété de pièces musicales exécutées avec brio, devant une salle comble à craquer. On peut dire que l'Harmonie Notre-Dame fait véritablement honneur à Magog et elle vient de le prouver une fois de plus.

L'Ile au Trésor, un film de Walt Disney, présenté au Centre des Loisirs, a fait sensation. Près de 400 jeunes ont assisté à la présentation du film.

## Magog en bref

Des friandises, une gracieuseté de la maison Hébert & Frère, ainsi que les cadeaux présentés aux jeunes, à cette occasion, un don de la maison Farmer et le restaurant Fernand Lemay, firent l'objet d'une grande joie pour les enfants qui ont assisté à la présentation du film. Le Père Noël personnifié par Richard Bolduc, moniteur des Loisirs de Magog Inc. avait été costumé par la maison Woolworth.

Mme Edouard Lavallée, pensionnaire au Foyer La Providence a été couronnée, hier, la reine de l'âge d'or. Une gerbe de fleurs et de nombreux cadeaux lui furent alors remis, à l'occasion d'un concert, présenté par les Amis de la Chanson, sous la direction de Mlle Huguette Laplante, professeuse de chant et de musique, en plus de diriger une école maternelle.

Quelque 200 personnes étaient de la fête organisée à l'invitation des vieillards du Foyer. Environ 50 pensionnaires du Foyer prenaient part aux festivités et se sont tous vu décerner un cadeau à l'occasion des fêtes. C'est par un buffet que s'est terminée la journée.

Plus de sous dans les parcomètres... ainsi en ont décidé les autorités municipales de la Cité de Magog lors de leur session spéciale de lundi dernier. Les nouveaux taux en vigueur seront dorénavant de 5c pour une demi-heure, 10c pour une heure et 20c pour deux heures.

Les propriétaires d'un immeuble dont la valeur portée au rôle d'évaluation pour un montant de \$20,000 devront verser \$40 de plus en taxes municipales... un exemple significatif du coût de l'augmentation des taxes approuvée par le conseil, qui a porté son taux de \$1.50 le cent dollars d'évaluation à \$1.70.

Le concours de décorations des établissements commerciaux et domiciliaires, organisé sous l'égide de la Jeune chambre suscite de plus en plus d'intérêt... c'est ainsi que, de jour en jour, on dénombre plus d'établissements et domiciles y allant de leurs talents d'artistes. Le concours se termine le 26 décembre.

Un trophée sera octroyé au propriétaire d'établissement commercial qui se sera distingué par ses goûts et talents de décorateur, alors que trois autres seront distribués au secteur domiciliaire. Trois juges dont les noms n'ont pas encore été divulgués pour écarter les tentatives d'influences, passeront dans les rues de la cité, le 27 décembre afin d'évaluer le mérite de chacun.

Au début de janvier, juges, organisateurs, récipiendaires de trophées et commanditaires se réuniront en vue de procéder à la remise desdits trophées, à l'occasion d'une soirée récréative dont la date n'a pas encore été fixée.

Le Club Bonne Entente poursuivra ses activités, en dépit de la fermeture temporaire pour la période des fêtes, des Loisirs de Magog. Le lendemain de Noël et du Jour de l'An, tous les membres de familles qui n'auront pas l'occasion de visiter des parents ou amis, ou d'être visités par ces derniers, pourront se joindre aux activités du Club Bonne Entente qui les invite cordialement à prendre part aux deux soirées familiales, à compter de 8h.30 p.m., où deux orchestres feront les frais de la musique.

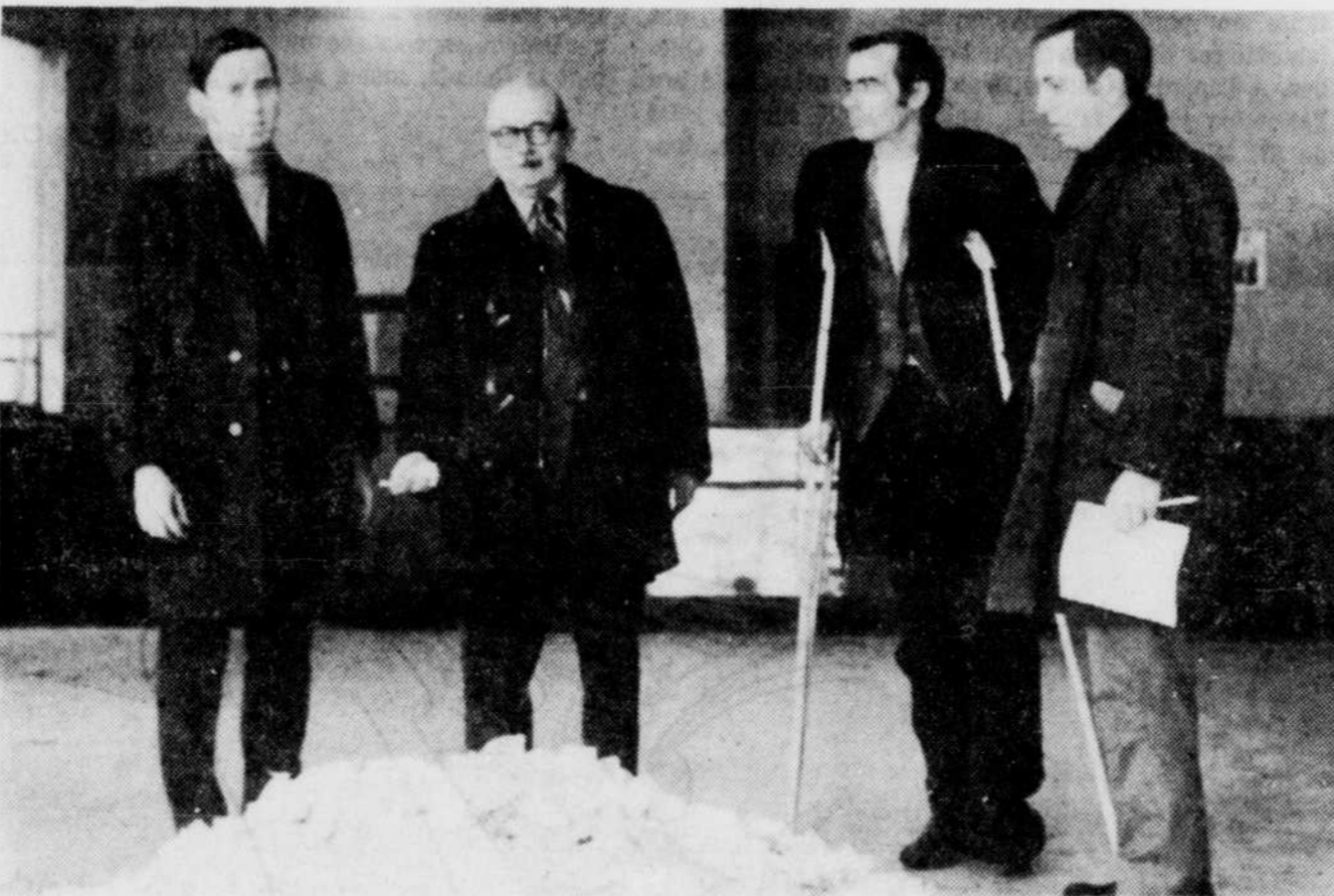
La Chambre de commerce Magog-Orford n'établira pas ses positions, face à sa participation possible à l'organisation du Carnaval d'hiver, organisé par les Loisirs de Magog Inc., tant et aussi longtemps que le conseil d'administration de cet organisme n'aura pas répondu, de façon non équivoque à la question qu'elle se pose à savoir si le Carnaval tient pour but, de renflouer les finances des Loisirs de Magog ou si elle vise à recréer la population de Magog en participant à cette activité sociale.

Le vice-président de la Chambre, M. Laurent Lussier s'est fait le proposer d'une résolution visant à faire établir aux Loisirs de Magog Inc., vers laquelle de ces deux possibilités ils se rangent.

Si le financement de l'organisme doit être la réponse des Loisirs, les dirigeants de cet organisme devront définir clairement la collaboration qu'on attend de chaque organisme, quitte à chacun de ces derniers, de disposer de la question comme bon lui semblera.

D'autre part, advenant une réponse qui se traduirait par la récréation de la population, on devra envisager la création d'un comité permanent, pouvant aller même à l'obtention d'une charte, et les fonds demeureront alors entre les mains des administrateurs dudit comité qui aurait pour mission d'organiser le carnaval.

## Campagne "Achats chez nous"



Le maire de Rock Island, M. Edouard Girard, a procédé dimanche au tirage organisé par la Chambre de commerce en rapport avec la Campagne ACHAT CHEZ NOUS. On aperçoit de gauche à droite, M.

Denis Bouchard, le président de la Chambre, le maire Girard, M. Wilbrod Duchesneau "en béquille" depuis son accident avec les "Old Timers" et le secrétaire M. Doyon.

(Photo La Tribune, Studio Pépin, Rock Island)

## Le rapport de la Chambre s'intéresse à la rénovation, aux loisirs et à l'administration

MAGOG (CT) — La Chambre de commerce Magog-Orford présentera prochainement, son mémoire annuel, à la cité de Magog et ce dernier se promet d'être un instrument de travail fort utile, si l'on en juge par la somme de travail que requiert ce dernier, l'ébauche qu'on en a faite au cours de l'assemblée de cet organisme, lundi soir dernier, au Château du Lac.

### Rénovation urbaine

L'outil de travail, comme on a convenu de l'appeler, traitera particulièrement de la rénovation urbaine, les possibilités d'assimilation de la cité, de procéder à la mise à exécution d'un plan bien conçu, agencé dans une perspective d'un faciliter la réalisation au plus grand nombre d'intéressés, et orienté vers la possibilité de le poursuivre sur une période à plus ou moins long terme, selon les capacités financières de la Cité. Ainsi, a-t-on indiqué, la cité pourrait s'approprier des terrains qu'elle pourrait, par la suite, revendre à prix modique, à des personnes

### Loisirs

La question des loisirs, des sports et de la culture sera également soulevée dans ce mémoire. C'est dans un contexte global de la situation et des possibilités dans ces trois aspects, que s'astreindront à trouver une solution, les membres à qui incombe cette responsabilité. M. Gaston Frapier qui a durant de nombreuses années dirigé les destinées de Longueville dans ces domaines, a été désigné pour orienter cette étude, s'adjoignant quelques membres de la Chambre pour collaborer avec lui.

### Administration

Collaboration et planification, thèmes auxquels viendront se greffer la coordination, consultation et représentation, sont

aussi au nombre des préoccupations du mémoire.

Il faudra toutefois attendre encore quelque temps, avant de connaître exactement le teneur dudit mémoire, en raison des implications que ses recommandations pourr

## La cité appuiera l'invention contre la pollution de M. Hopps

MAGOG, (CT) — Le maire M. Maurice Thérault et les six édiles municipaux ont favorablement accueilli la suggestion de M. Stewart Hopps, de mettre à l'épreuve, sa nouvelle formule chimique, destinée à combattre la pollution des eaux, dans les égouts, fausses sceptiques etc.

Les autorités municipales se sont montrées très ouvertes aux suggestions de l'inventeur magogois, qui a décroché son brevet d'invention, la semaine dernière et entendent accorder toute leur collaboration à notre concitoyen qui désire éprouver une fois de plus, l'efficacité de

son invention. C'est dans un avenir rapproché, que, suite à cette rencontre avec les autorités de la cité, lundi soir dernier, M. Hopps mettra à exécution son projet à partir de la déposition de son produit dans les égouts de la cité.

Des demandes de brevets sont présentement introduites dans cinq pays, incluant le Canada et les Etats-Unis alors que sept autres demandes identiques sont formulées dans autant de pays étrangers. On s'attend à ce que des développements nouveaux soient connus bientôt en marge des projets que caresse notre nouvel inventeur.



SOUPER ANNUEL DES AVEUGLES — M. Georges Lussier, représentant de la brasserie Labatt, et commanditaire d'un souper annuel aux aveugles de Magog, remet à M. Maurice Rivard, un chèque couvrant le coût du souper de plus de 80 convives. Les

accompagnent sur cette photo, Mmes Doris Rivard, Maurice Rivard, toutes deux membres honoraires nouvellement reçues et Mme Oliva Gauthier, présidente du comité des membres honoraires.

(Photo La Tribune, par Fernand Boisvert)